L'UNION

P. Féguenne, propriétaire, éditeur
Rédigé en collaboration
Bureau 10256—103e rue — Télé. 5907

"BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE"

5c. LE NUMERO

ABONNEMENTS
Canada $2.00 par an E. U. $3.00 par an
Europe $3.50 par an
Tarif de publicité envoyé sur demande

Journal indépendant paraissant le jeudi de chaque semaine.

EDMONTON, ALBERTA LE JEUDI, 18 AOÛT, 1921

Quatrième année, No. 41

LE CONSUL DE FRANCE À EDMONTON

Le passage du Consul de France à Edmonton a été un véritable événement et l'occasion d'une merveilleuse démonstration patriotique de la part des Français et des Canadiens-Français du district.

À son arrivée à la gare du C.P.R., dimanche matin, il était attendu par l'Agent Consulaire de France à Edmonton, M. Jenvrin, escorté de quinze ou vingt Français et Canadiens-Français.

À dix heures, le Consul assistait à la grandmesse à la paroisse française de St.-Joachim, où il était salué par le curé, un français, le R.P. Tavernier. Après la messe, il a été reçu par les Pères Oblats à un dîner qui réunissait un très grand nombre de prêtres français, dont plusieurs étaient décorés de la Croix de Guerre.

À une heure, le Consul de France, accompagné par l'agent consulaire, allait faire une visite à l'Archevêque d'Edmonton, Mgr O'Leary, puis au Juniorat des Pères Oblats et enfin chez les Jésuites. Partout il a trouvé la plus cordiale réception et a surtout été touché par l'attention des Pères Jésuites qui avaient arboré le drapeau tricolore.

À partir de trois heures eut lieu une réception dans les salons du Club Lavérendrye. Une foule énorme remplissait les corridors, faisant la queue pour pénétrer dans le salon principal, où se tenait M. de Verneuil; M. Boileau, président du Club et le R.P. Tavernier, curé de St.-Joachim, se tenaient à ses côtés. À un certain moment M. Boileau fit une courte allocution pour présenter le Consul et ce dernier répondit en termes des plus aimables, remerciant particulièrement les Canadiens qui s'étaient joints à ses compatriotes pour venir le saluer. Certains Français, M.M. Chatain et M. Randon étaient venus de distances telles que 125 milles pour la circonstance. On peut estimer à 150 ou 200 personnes le nombre de ceux qui ont ainsi passé dans les salons du Club Lavérendrye durant l'après-midi.

Enfin, à 8 heures, un banquet à l'Hôtel Macdonald réunissait une cinquantaine de convives.

M. Boileau présidait la table d'honneur, ayant à sa droite le Consul de France et à sa gauche le R.P. Tavernier. À la même table étaient assis M. Jenvrin, Agent Consulaire de France à Edmonton, le Dr. Kerr, Doyen de l'Université d'Alberta et M. Milton-Martin.

Voici la liste des convives aussi complète que possible:

M. Marcel de Verneuil, Consul Général de France au Canada, A. Boileau, P. Jenvrin, R.P. Tavernier, Milton-Martin, Dean Kerr, H.A. Mackie, Hon. J.L. Côté, Hon. P.E. Lessard, L.A. Giroux, H. de Savoye, Louis Madore, H.L. Landry, J.E. Amyot, Dr. L.J. Petitclerc, J.M. Chauvet, L. Riberdy, J.L. Mackay, N.G. Paquette, G.A. Thibault, R.A. Blais, J.U. Michel, H. Noulet, J.A. Longoz, M. Seguin, L.E. Demers, R. Guillaume, G. Lavoie, A. Dumont, F. Vezina, J.H. Gariépy, J.H. Picard, A. Lefort, P. Féguenne, J.J. Leblanc, A. Got, J. Julien L. Trudel, P. Jardon, J. Chatain, N. Randon, F.J. Jomaron, J. Pilon, D.E. Arsenault, J.E. Blais.

Au dessert M. Boileau a souhaité la bienvenue au Consul de France en termes d'une exquise courtoisie.

"Les fonctions de Président du Club Lavérendrye, a-t-il dit, "entraînent avec elles beaucoup de responsabilités et de tâches dif-"ficiles. Mais elles sont aussi parfois la source de grands plaisirs, "et celui de recevoir le Consul de France en est un que je n'oublierai jamais." Puis M. Boileau a dit l'attachement que les Canadiens-Français ont gardé pour la Patrie de leurs aïeux, attachement que les siècles n'ont pas diminué.

Le Président a alors demandé à M.M. Côté, Lessard et De Savoye d'appuyer sa bienvenue

L'Hon. Côté, Secrétaire Provincial, dit combien lui aussi est resté Français de coeur, quoiqu'il soit Canadien depuis 300 ans.

L'Hon. Lessard a affirmé son attachement à la langue française d'une façon des plus énergiques. Il y a deux choses, a-t-il dit, que nous garderons toujours de l'héritage de nos pères: notre langue et notre religion, mais notre langue d'abord; et, expliquant pourquoi il donnait la priorité à la langue: c'est que si nous perdions notre langue, notre religion s'en irait aussi du même coup.

M. Lessard s'adressant alors directement au Consul, lui dit: quand un Canadien vient de la province de Québec, nous lui disons quand il part: il faudra revenir tous les ans. Et vous, de même, M. le Consul, nous vous demandons de nous faire une visite annuelle afin de nous donner l'occasion d'avoir tous les ans une fête comme celle-ci.

M. De Savoye a insisté sur l'idée de concorde qui doit unir tous les peuples de langue française: "Autour du Consul de France, "a-t-il dit, se trouvent aujourd'hui groupés non seulement les repré-"sentants de la petite famille française proprement dite, de la Fran-"ce aux 86 départements, limitée par quatre frontières; mais nous "représentons ici ce soir la grande famille française, comme qui "dirait la France de l'Univers, tout ce qui, sous le soleil, parle, et "pense, et sent avec une âme et un cerveau français. . . . . Cet ac-"cueil si enthousiaste fait au Consul de France, a-t-il ajouté est un "signe, et non pas seulement un signe d'espérance, mais un signe "de réalité déjà accomplie; et cette réalité, c'est une merveilleuse "entente cordiale entre tout ce qui a la mentalité française."

M. De Savoye reporte alors à l'Agent consulaire de France, M. Jenvrin l'honneur de l'union si forte qui rassemble tous les membres de la grande famille française.

Il dit les sympathies qui entourent l'élément français dans le public d'Edmonton et à l'Université d'Alberta. Cependant, ajoute-t-il, il ne faut pas nous laisser gonfler d'orgueil; il faut au contraire nous rendre compte que nos devoirs augmentent en proportion; que plus haute est l'estime dans laquelle la France est tenue et plus haut il faut que nous nous haussions nous-mêmes; car la France, ici, c'est nous, et si on nous mesure à la France, on mesurera aussi la France d'après nous-mêmes. Il faut que nous comprenions tous que nous avons ici charge de la réputation de nos Nations et que chacun de nos actes fait monter ou baisser l'estime qu'on a pour nos patries respectives.

Et il termine en disant: "Il faut que cette soirée soit le sceau "d'une entente définitive entre toutes les Frances de l'Univers; "et, en présence du représentant de la vieille France décidons que "toujours, par-dessus les montagnes ou les mers qui divisent nos patries, et surtout par-dessus les petites différences qui divisent nos

(Suite à la dernière Page)

NOUVELLES LOCALES

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE FAIT, SAMEDI, À L'HON. J.L. CÔTÉ PAR LE PERSONNEL DE SON DÉPARTEMENT

Samedi dernier, au Palais Législatif, les fonctionnaires qui composent le personnel du Département du Secrétaire de la Province ont présenté à l'Hon. J.L. Côté, Secrétaire de la Province dans l'Administration Stewart, une magnifique montre en or ornée d'inscriptions explicatives.

M. E. Trowbridge, Sous-Ministre du Département, en faisant la présentation se fit l'interprète de tous les fonctionnaires réunis pour rappeler quelle haute estime tous les employés du Département avaient pour l'Hon. J.L. Côté. Celui-çi répondit en termes fort heureux et exprima ses remerciments les plus sincères pour le riche présent qu'on lui offrait et pour les expressions de franche amitié qui l'avaient accompagné.

VISITEUR DISTINGUÉ

Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'une visite aux bureaux de l'"Union" de M. Laudas Joly, M. P.P. de St.-Paul des Métis. M. Joly est l'élu des Fermiers de son district, qui ont compris, en le choississant pour leur mandataire que la sagesse n'attend pas le nombre des années; en effet M. Joly est un homme tout jeune encore. Aussi nous sommes assurés que les courts moments de conversation qu'il nous a accordés nous permettent de croire que M. Joly, bien que ne dépassant pas trente-quatre ans, est déjà un homme sérieux qui sait saisir le sens pratique des choses et joint à la droiture du jugément la sincérité de ses convictions.

Aussi nous sommes assurés que non seulement ses électeurs Français de notre belle province trouveront en lui un champion de leur cause dans les questions qui toucheront de près ou de loin leur religion et leur race.

M. Joly nous a parlé avec enthousiasme de la récolte dans son district. C'est, dit-il, une année exceptionnelle pour la région, et les cultivateurs entretiennent les plus belles espérances d'une abondante moisson.

MONSIEUR LE Dr. BLAIS

Après quatre mois de séjour en Europe, notre ami le Dr. Blais est arrivé mardi matin à Montréal. Il sera à Edmonton samedi soir le 20 du courant et prendra ses appartements au MacDonald.

Le 11 courant, à l'âge de 86 ans, est décédée à Edmonton où elle habitait depuis longtemps, Mme Félicité Perras; la défunte a été inhumée à Morinville où elle avait demeuré plusieurs années.

Mme Perras laisse pour la pleurer, une fille Mme H. Grégoire de New-Serapta, Alberta et 4 garçons, Joseph à Morinville, Marcel et Alphonse à Montréal, et Elisée à Springfield, Mass.

Mme H.E. Patenaude de cette ville était sa petite-fille.

A la famille en deuil, l'"Union" offre ses sympathies.

Mmes Alex. Lefort et H.E. Patenaude sont parties cette semaine pour aller conduire leurs jeunes filles au couvent de Lachine, (Province de Québec.)

RÉALISEZ-VOUS le profit et l'influence directe ou indirecte que l'existence d'un Journal vous procure? Pensez-y et envoyez-nous votre abonnement.

MONSIEUR L'AVOCAT L.A. GIROUX DE RETOUR DE SAN-FRANCISCO

À TITRE DE DÉLÉGUÉ OFFICIEL DE LA PROVINCE IL ASSISTE À LA CONVENTION SUPRÊME DES CHEVALIERS DE COLOMB



Nous avons rencontré M. l'avocat Giroux qui est revenu de la Convention Suprême des Chevaliers de Colomb qui eut lieu à San-Francisco le 2-4-et 5 Août.

Cette Convention fut un succès sans précédent et des décisions importantes furent prises. La Convention fut ouverte le mardi par une grandmesse pontificale célébrée par l'Archevêque de San-Francisco Sa Grandeur Mgr. Edouard J. Hannt, D.D. Le sermon de circonstance fut donné par Mgr. P.J. Keane, Evêque de Sacramento. Cette messe eut lieu dans la cathédrale qui est située à côté de la première église construite par les Espagnols en 1672. L'événement de la journée fut la parade et procession-monstre qui eut lieu dans l'avant-midi à laquelle prirent part Vingt Mille (20,000) Chevaliers de Colomb venus de toutes parties des Etats-Unis, du Canada, Mexique et Cuba. Cette procession démontra la force de la Société et l'intensité de l'influence Catholique sur la Côte du Pacifique. La procession était sous la direction du Maire de la Ville et d'un comité de citoyens. Les délégués officiels et attitrés étaient au nombre de Cinq-Cent Six (506) et environ Cinq Mille (5.000) Chevaliers assistèrent aux délibérations de la Convention. Parmi les projets et décisions votées, furent les suivants:

Un million ($1,000.000.00) fut voté pour répondre à la requête de Notre Saint Père le Pape pour aider aux oeuvres sociales et de charités entreprises à Rome et par là contrecarrer le travail du Méthodisme qui cherche à s'implanter dans la capitale de l'Italie.

De plus la somme de Deux Millions Cinq Cent Mille dollars ($2,500.000.00) fut votée pour continuer l'oeuvre des Ecoles du Soir pour les soldats [illegible] Front qui désirent s'instruire ou apprendre des métiers.

Une somme de Cent Mille Dollars ($100,000,00) fut votée pour défrayer les dépenses d'une Commission qui sera chargée de rédiger une Histoire des Etats-Unis où les faits et les oeuvres des Catholiques seront écrits avec justesse et impartialité. Une Commission Canadienne sera aussi créée pour faire le même travail sur l'Histoire du Canada.

De plus la Constitution des Chevaliers de Colomb fut amendée de façon à se conformer avec la loi Canadienne au sujet des assurances. La Société des Chevaliers de Colomb a maintenant sa licence du Département à Ottawa et la Société peut donc dorénavant faire de l'assurance dans tout le Dominion. Il est à espérer que les membres prendront avantage de la situation car il est de toute nécessité de prévoir pour l'avenir des proches parents et comme cette assurance peut être obtenue pour une prime très modique, il est à espérer que les membres prendront de l'assurance dans la Société.

De plus, l'Exécutif canadien des Chevaliers de Colomb a décidé de continuer son travail en faveur des soldats qui sont actuellement dans les Hôpitaux Militaires, et la balance des fonds de guerre sera consacrée à cet effet.

Dans les Camps militaires Canadiens des chapelles et des salles de récréation seront ouvertes pour l'amusement et le bien-être spirituel des soldats et les chapelains seront pourvus de tout le nécessaire pour faciliter leur ministère dans les différents camps militaires.

STATISTIQUES

Au 30 Juin 1921 la Société des Chevaliers de Colomb se composait de 2,149 Conseils avec un total de 758,155 membres.

Le total des recettes pour l'année 1920 (fond de guerre non compris) fut de $4,312,572,68; ajouté avec la balance en banque donne un total pour l'année de Douze Millions et demi de Dollars (12,500,000.00). La somme de $1,114,747,78 fut payée en 1920 aux bénéficiaires sur Polices d'Assurances. Le total d'assurances en force au 30 juin 1921 était de $234.92'.342,33. Le chiffre de la réserve à date est de $9,004,404,000. L'augmentation des Polices d'assurances pour l'année 1921 est de $29,024.000.00.

CANADA

Le nombre des Conseils au Canada est de 146 avec un total de 45,262 membres. Le détail suit par province:

Province de Québec	19,186 membres
Alberta	1,451 membres
Colombie Anglaise	1,282 membres
Manitoba et Saskatchewan	3,237 membres
Nouveau-Brunswick	1,753 membres
Nouvelle-Ecosse	1,585 membres
Ontario	15,758 membres
Ile du Prince-Edouard	609-membres
Terre-Neuve	1,010 membres

L'élection des Officiers eut lieu cette année et les différents officiers furent tous ré-élus ainsi que les membres du Bureau de Direction.

Durant la Convention, le Chevalier Suprême reçut la bénédiction papale qui fut donnée par l'Archevêque de San-Francisco et un cablôgramme fut reçu du Maréchal Foch, lequel a accepté l'invitation des Chevaliers de Colomb d'être leur Hôte cet automne aux Etats-Unis et de grandes réceptions auront lieu dans les villes de Chicago et Washington, de même qu'à Montréal.

Il est fort probable que la Convention Suprême en 1922 sera tenue à Montréal sur l'invitation officielle offerte par l'Ex-député d'Etat de Québec, l'Hon. G.H. Boivin, suivant les instructions du Député d'Etat et du Conseil d'Etat de la Province de Québec. La Province-Mère se prépare à faire une démonstration catholique grandiose et à recevoir 25,000.000 Chevaliers de Colomb pour la Convention de 1922.

Les délégués à la Convention Suprême pour la Province d'Alberta étaient M. l'Avocat L.A. Giroux et le Dr. E.J. Madden de Calgary.

Qu'est-ce qui nous donnera de Bonnes Routes?

Nous connaissons tous quels changements soudains la pluie fait subir à nos routes de terre de l'Alberta. Quelques minutes avant l'orage, vous rouliez sur telle route à une allure qui vous transportait par l'imagination à Central Park; une heure plus tard, cette belle route était devenue un bourbier d'où vous aviez peine à vous tirer, où il était aussi dangereux que difficile d'avancer.

Dans un rapport qui émane de l'Hon. J.L. Côté, nous apprenons les causes de ce changement subit et fâcheux. Une investigation où l'on étudie à fond le problème des routes a été faite par le Conseil de Recherches Scientifiques, dont il est le président. Ce travail fut commencé en 1919, et le Dr. K.A. Clarke fut chargé de faire des expériences dans le but d'améliorer l'état des routes.

Ce monsieur se rendit compte d'abord qu'à cause de la rareté de la pierre et du gravier, matériaux qu'on utilise dans l'Est du pays pour faire le lit des routes, il faut ici conserver autant que possible la route de terre. Poursuivant son étude, il s'appliqua à rechercher les causes de la désagrégation subite de nos routes de terre, après la pluie. Il trouva que ce phénomène est dû à la présence dans le sol d'une matière nommée "bentonite", laquelle est très dure lorsque sèche, mais acquiert subitement une consistance gélatineuse au contact de l'eau.

Le Dr. Clarke s'occupe maintenant de trouver le moyen d'empêcher l'absorption de l'eau par le "bentonite"; le bitume que l'on trouve dans la vallée de l'Athabasca semble fournir la solution de ce problème. Si l'on découvre une méthode pratique pour enlever du bitume les sables goudronnés qu'il contient, ce bitume ainsi traité pourrait être appliqué sur les routes de la province avec d'excellents résultats. De plus, on attribue une utilité commerciale à la substance dite "bentonite".

On peut voir, en parcourant le rapport de l'Hon. J.L. Côté, que les expériences n'ont pas été poussées assez loin pour qu'on puisse compter définitivement sur l'amélioration systématique de nos routes provinciales, d'après les théories émises, mais des progrès substantiels ont été faits vers la réalisation de ce projet important et nous avons toute raison d'en attendre la réalisation éventuelle.

C'est déjà beaucoup d'avoir ainsi le problème exposé dans les éléments qui le constituent.

On ne saurait trop louer les travaux accomplis par le Conseil de Recherches Scientifiques. Les recherches de cette société savante comme aussi les autres travaux de l'esprit accomplis par notre université si bien outillée et dirigée, qui se renseigne sans cesse sur les conditions dans lesquelles nous sommes placés, nous font voir combien est précieuse une telle institution dont le noble but est de faire de notre province un séjour où il fait bon de vivre.

SAVEZ-VOUS que la meilleure façon et la plus efficace de démontrer que les Canadiens-Français sont en nombre dans l'Alberta c'est de maintenir un Journal et d'y contribuer par votre abonnement.

L'Avocat de la Ville a la cour de Police retourne a sa pratique

M. C.E. Gariépy aura probablement pour successeur, M. Guy Patterson.

M. C.E. Gariépy, Procureur de la Cité à la Cour de police d'Edmonton, dont le terme d'office est expiré, se propose de reprendre sa pratique aux bureaux de la raison sociale Knott et Gariépy à laquelle il appartient. Ces bureaux sont au numéro 544, Edifice Tegler.

En se retirant M. Gariépy exprima à la Cour ses profonds remerciements pour la bienveillance et la courtoisie qui ont toujours accompagné ses rapports avec ses supérieurs et ses collègues dans l'accomplissement de ses fonctions. Le magistrat Prinrose répondit en termes appropriés. M. Geo Massie adressa aussi la parole; il rappela avec quelle dignité M. Gariépy a rempli ses fonctions de procureur de la cité, et se fit l'interprète du barreau pour souhaiter plein succès à M. Gariépy dans la sphère d'activité où il retourne.

On croit savoir que M. Patterson de la raison sociale R.T. Jackson et Co. succèdera à M. Gariépy.

VISITEUSES DISTINGUÉES ET SYMPATHIQUES

Les Rvdes Soeurs Marie Martin et Marie de l'Assomption, toutes deux religieuses des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Winnipeg, étaient de passage à Edmonton cette semaine, les hôtes de M. et Mme Camille David, de l'Alberta Hôtel. Soeur Marie Martin est la soeur de Mme David et Soeur Marie de l'Assomption est la soeur du R.P. Bernier de l'Archevêché.

Etait également en visite hier chez M. et Mme David, la révérende Soeur Marie-Rose Beaudry, des Soeurs de N.-D. d'Evron, de Trochu, Alta. Soeur Marie-Rose Beaudry est une autre soeur de Mme David. Elle se rendait ce matin à la Mission de Bonnyville.

Les Rvdes Soeurs Marie Martin et Marie de l'Assomption, chargées d'une mission spéciale par leur Supérieure, ont visité Trochu, Végreville, Edmonton, Morinville, St.-Albert et autres endroits. Elles se déclarent enchantées de leur voyage. Ayant eu l'idée heureuse de visiter notre province ensoleillée à l'époque où les riches moissons remplissent les champs, où une végétation luxuriante crée partout l'admiration, elles ne manqueront pas d'emporter avec elles un souvenir durable de ce qu'elles ont vu. L'intérêt qu'elles ont manifesté en visitant notre cité et les nombreux renseignements dont elles se sont munies nous font espérer que les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie seront un jour des nôtres. Et nous exprimons cet espoir parce que nous sentons et nous connaissons que l'établissement d'un couvent de leur congrégation dans Edmonton répondrait à un besoin de nécessité urgente. Nous souhaitons que la réalisation du voeu que nous exprimons ici soit le résultat et le couronnement de la mission dans l'Alberta des Rvdes Soeurs Marie Martin et Marie de l'Assomption.

Les Interets du Canada Francais

L'UNILINGUISME AUX ETATS-UNIS ET LES ADVERSAIRES DU FRANÇAIS

(Extrait "l'Avenir National")

Nous avons reproduit l'article de la "Tribune" de Woonsocket intitulé: l'"American Legion et notre Langue." Nous reproduisons aujourd'hui, à titre documentaire, l'article de l'"Indépendant" de Fall River sur le même sujet, commentant l'article du journal de Woonsocket:

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article intitulé: "L'American Legion et notre Langue", qui paraît plus loin.

Cet article dessillera les yeux à ceux des nôtres qui croient encore à la bonne foi de certains soi-disant "bons amis" de notre race.

Il y a quelques mois, on lançait à New-Bedford un mouvement en faveur de l'entrée des sociétés franco-américaines dans le National Catholic Welfare Council, qui procède de la Federation of Catholic Societies of America, déjà vieille d'une vingtaine d'années.

Pour faciliter le succès du mouvement, on avait fondé une Ligue des Présidents (de ces sociétés.)

En convaincant les présidents de la nécessité du mouvement, pensait-on, les sociétaires, pris au dépourvu, se rangeront à leur avis et le tour sera joué.

Mais les promoteurs de ce mouvement, qui figurent parmi les champions de la fusion des races en ce pays, comptaient sans la vigilance de notre presse.

"L'Indépendant" de New-Bedford n'hésita pas à lancer une vigoureuse attaque contre les protagonistes de l'assimilation à outrance qui revenaient à la charge après avoir essuyé tant de mémorables défaites dans le cours du dernier quart de siècle.

A notre tour nous entrâmes en lice pour discuter la situation et retracer brièvement l'histoire des machinations dirigées contre notre langue.

Ce que la Confédération des sociétés Catholiques des Etats-Unis — une institution créée et mise au monde dans le but de promouvoir les intérêts (surtout matériels) des fidèles de langue anglaise— n'avait pu accomplir tenta le Catholic National Welfare Council, qui se mit aussitôt à l'oeuvre avec la détermination de réussir où l'autre avait échoué.

Le "Council" crut devoir concentrer ses efforts à New-Bedford, où il voyait un vaste champ d'exploitation, avec la perspective d'en faire la base de ses opérations futures à travers la Nouvelle-Angleterre.

Ayant échoué chez nos voisins, grâce à la presse franco-américaine, répétons-le, le National Catholic Welfare Council se présenta au congrès de la Fédération Catholique Franco-Américaine qui siégeait récemment à Manchester.

Là comme ailleurs ses représentants firent miroiter aux yeux des congressistes les très grands avantages qu'il y aurait à tirer de la fédération de toutes les sociétés catholiques des Etats-Unis, mais en s'abstenant "discrètement" de mentionner les membres du "Council" qui bénéficieraient presque exclusivement de ces avantages!

Le congrès chargea une commission d'étudier la proposition du "Council".

Cette commission n'a pas encore fait son rapport, que nous sachions; mais nous avons l'assurance qu'elle n'est nullement favorable aux visées assimilatrices du National Catholic Welfare Council et que la proposition de ce dernier ne sera pas acceptée.

Voici maintenant que le National Catholic Welfare Council se joint à la Légion Américaine pour proclamer la nécessité de l'unilinguisme — rêvé par Roosevelt— en ce pays de liberté.

Il montre enfin ses vraies couleurs, qui sont celles des assimilateurs à outrance!

On sait ce que nous pensons de l'unilinguisme dans un pays comme le nôtre où le peuple se compose de tant d'éléments hétérogènes.

L'assimilation spontanée n'existe et n'existera toujours que dans les esprits étroits ou superficiels.

Tout homme intelligent sait, en effet que la Nature ne procède pas par bonds, et qu'on n'arrache pas à une personne sa langue maternelle avec autant de facilité que les profiteurs volent le public, par exemple!

Il apparaît donc clairement, pour la première fois, qu'en nous parlant d'alliance à New-Bedford et à Manchester, le National Catholic Welfare Council n'avait en vue que l'intérêt personnel et l'influence future de ceux qui président à ses destinées.

Quant à la Légion Américaine, elle gagnera certainement plus à se mêler de ses affaires qu'à travailler vainement au triomphe de l'unilinguisme — cette absurdité dont la réalisation est impossible!

Encore une fois, passe pour "Un pays et un drapeau!"

Mais il faut être d'une belle naïveté — ou pis encore — pour croire qu'on peut forcer une nation de cent millions d'habitants à n'apprendre ou à ne parler qu'une seule langue!

S.G. MGR. FALLON ET LE TRIBUNAL DE LA ROTE

(Du Droit d'Ottawa.)

En janvier dernier le Tribunal de la Rote rendait un jugement important dans une cause dont l'objet principal était l'attitude de Sa G. Mgr. Fallon à l'égard du français.

Le 21 Mars, Mgr. l'évêque de London a fait distribuer par poste dans le pays et à l'étranger un mémoire privé très incomplet sur la portée du jugement.

Désirant faire connaître toute la vérité, mais aussi soucieuse du respect dû à l'autorité, l'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario, après avoir étudié le jugement de la Rote et l'interprétation donnée par Sa Grandeur Mgr. Fallon, avait décidé de distribuer de la même façon un mémoire privé où elle rétablirait les faits et ferait les précisions nécessaires.

L'expédition de ce document allait être commencée, lorsque le 11 de ce mois, le mémoire de S.G. Mgr. Fallon était rendu public par le Catholic Record de London qui l'a publié sous la signature même de l'évêque.

L'Association se voit dans la nécessité de porter à la connaissance du public sa réponse et nous prie de publier le mémoire ci-desous.

G.G

S.G. Mgr. Fallon a lancé par le pays un manifeste privé sur un récent jugement de la Rote.

Si l'on prête attention aux appréciations que l'on en fait, l'impression que l'évêque de London s'attendait de produire est tout à son désavantage.

Pour tout esprit éclairé et habitué à donner aux faits leur juste valeur, ce document ne parle guère en faveur du signataire.

Tout d'abord le document ne reproduit qu'imparfaitement le jugement de la Rote. Il ne dit rien du fait que le Tribunal local de Mgr. Fallon a été déclaré entaché de suspicion. "Que dans le cas présent, dit le jugement de la Rote, l'exception (réserve) de suspicion ne fut pas évidemment sans fondement, cela apparaît non seulement d'après la relation spéciale du juge s'opposant à la partie adverse, mais surtout d'après la nature de la cause et de ses circonstances spéciales, et pardessus tout parce que l'Ordinaire (l'évêque) au lieu de faire poursuivre l'action par le protonotaire fiscal préféra se faire lui-même demandeur, assister personnellement aux sessions du Tribunal auprès duquel il jouait en même temps le rôle d'Ordinaire" . . . Il ne dit pas que les accusés ne sont tenus à aucune réparation et que dans les circonstances leurs accusations ne sont pas diffamatoires.

Il n'est également rien signalé du fait que la Rote condamne l'évêque de London à payer ses frais de cour et qu'il doit exécuter la sentence du même Tribunal portée contre lui en 1917: à savoir, de payer à M. l'abbé St.-Cyr une honnête sustentation. Rien non plus ne met en évidence que la Rote, bien que reconnaissant, de par les pièces examinées, que Mgr. Fallon pouvait être de bonne foi en "ne favorisant pas les écoles bilingues", ajoute immédiatement après que, en cela, sa conviction n'est "pas exempte d'erreur"! . . . Non, ces faits n'apparaissent pas dans le manifeste de Mgr. Fallon; il n'y a que les parties qui lui sont favorables!

Sur ce point précis de l'attitude de Mgr. Fallon à l'égard des écoles bilingues, c'est la conviction même que s'est faite l'évêque de London que le système est, ainsi qu'en témoigne le Jugement de Rome: "Futile, inefficace et dommageable aux Canadiens-Français" que la Rote déclare "Non exempte d'erreur."

Cette déclaration du Tribunal de la Rote montre bien que avant de porter un jugement sur la valeur des écoles de son diocèse et leur faire la guerre retentissante qu'il leur a faite, l'évêque de London aurait dû au préalable s'enquérir des faits et étudier sur place ces écoles.

En réalité, c'est le 23 mai 1910, à peine un mois après son sacre, le 25 avril de la même année, que Mgr. Fallon était en colloque secret avec M. Hanna, ministre dans le cabinet Whitney, pour lui dire "son intention bien arrêtée de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans son diocèse."

Et Mgr. Fallon, né à Kingston, a fait ses études à Ottawa et n'a été nommé évêque qu'après un assez long séjour aux Etats-Unis! Comment pouvait-il savoir que l'enseignement bilingue de son diocèse était "futile, inefficace et dommageable" aux Canadiens-Français? . . . Au reste, ceci se passait au moment où l'inspecteur des écoles d'Essex en terminait l'inspection et déclarait (10 octobre 1910): Que les accusations portées contre elles étaient honteuses et imméritées! (shameful and unwarranted). Le rapport du Dr. Merchant (inspection faite du 2 novembre 1911 au 8 février 1912) démontre à l'évidence que nos écoles bilingues: 1. — Ne méritent pas les reproches d'impuissance qu'on leur a faits avec tant de légèreté et d'inconséquence; 2. — Qu'elles sont dignes de l'attention du gouvernement; 3 —Qu'elles en méritent des égards particuliers; 4. — que les Canadiens-Français d'Ontario ont droit de se glorifier de leurs écoles. Quant au cas particulier des écoles du diocèse de London, le rapport, loin de s'en prendre à la méthode, explique que, s'il y a des lacunes comparativement aux écoles d'Etat, cela est dû au manque d'assiduité. En effet, la population canadienne française de ces comtés, vivant en grande partie à la campagne et y faisant la culture maraîchère, les parents sont souvent obligés de tenir leurs enfants plus jeunes que l'âge fixé par la loi.

Si après cette déclaration de Rome et en présence de ces faits, Mgr. Fallon protestait de nouveau qu'il n'a pas mené sa campagne contre les écoles bilingues sous l'influence du préjugé et dans l'ignorance de la véritable situation des écoles de son diocèse, l'on s'étonnerait alors qu'il ait été, comme le déclare la Rote, de bonne foi!

Le jugement de la Rote met également une sourdine au prétendu triomphe de Mgr. Fallon des reproches qu'on lui a faits à propos de l'usage du français dans les églises. Les juges en effet, disent n'avoir pas trouvé dans les pièces examinées, que Mgr. ait défendu l'usage du français dans les églises. "C'est une chose que l'Evêque n'ait pas concédé la faculté qui lui était demandée, et c'en est une autre qu'il ait défendu de prêcher en français aux Catholiques Français." En réalité, il n'y a pas à s'y méprendre, ne pas accorder la permission qu'il y ait plus ou moins de français à l'église ou encore nommer à la tête de paroisses en majorité canadienne-française, des prêtres qui ne peuvent ou ne veulent pas parler français, c'est indirectement s'opposer à l'usage de cette langue.

Au reste, la population tant catholique que protestante d'Essex, est suffisamment au fait des agissements de Mgr. Fallon et estime si profondément les prêtres mentionnés dans le document de l'évêque de London qu'elle peut juger sainement de la véritable situation et comprendre qu'en matière d'écoles bilingues et de français ces prêtres ne peuvent guère calomnier l'évêque!

Le monde catholique du pays est fatigué de voir Mgr. Fallon toujours sur la scène agitant ces détestables questions; tous et avec eux nombre de protestants seraient infiniment soulagés de l'en voir descendre pour l'union des races, des catholiques, et le bien de ses diocésains!

Quoi que fasse cependant, et quoi qu'écrive Mgr. Fallon, ses écrits et ses actes pas tout le monde, restent et resteront toujours. Ils sont clairs et le gros bon sens qui sait donner aux mots et aux actes leur signification véritable ne saura jamais s'y méprendre. Ils restent assurément ces écrits et ces actes et resteront comme la preuve que Mgr. Fallon "rejette avec mépris l'idée que l'on doive enseigner aux enfants leur langue maternelle en même temps que la langue de l'école." (Lettre de M. Hanna à M. Pyne, ministre de l'Instruction publique, Toronto), et "regarde le règlement XVII comme éminemment juste et équitable" (Lettre de Mgr. Fallon à M. Kaine du Conseil législatif de Québec). Ils restent comme le monument impérissable de ses efforts pour "faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de son diocèse"; ce qui, dans la province d'Ontario, appliqué aux écoles primaires, équivaut à la suppression du français, puisque la loi n'en permet l'enseignement, encore très limité, que dans ces seules écoles.

L'Association Canadienne Française d'Education d'Ontario.

RÉALISEZ-VOUS

le profit et l'influence directe ou indirecte que l'existence d'un Journal vous procure? Pensez-y et envoyez-nous votre abonnement

Pour l'Eglise, l'Ecole et le Foyer

UNE MISÈRE DE L'ENFANCE

La danse de Saint-Guy

La chorée ou danse de St-Guy est une affection du système nerveux, presque spéciale à l'enfance, caractérisée par des mouvements anormaux, arythmiques, désordonnés, par des gesticulations contradictoires et illogiques, et qui se manifeste, une fois confirmée et généralisée, aux yeux les moins avertis. Mais elle ne revêt point d'emblée cet aspect si caractéristique. Elle se développe progressivement et les phénomènes primitifs qu'elle provoque sont si peu marqués qu'ils sont fréquemment méconnus.

Tout au début, il n'y a pas encore de mouvements involontaires pendant le repos, mais déjà une altération sensible des mouvements volontaires. Les mouvements délicats de préhension surtout sont altérés. L'enfant saisit maladroitement les objets, les laisse choir à chaque instant, répand sur la nappe ou sur ses vêtements le contenu de sa timbale ou les aliments qu'il veut porter à sa bouche; d'autres fois, c'est la bizarrerie de la démarche qui, par instants, retient l'attention; parfois, une grimace subite, imprévue, qui survient au moment où l'enfant concentre son attention sur quelque objet et qui disparaît aussitôt.

La maman s'indigne, le père se fâche: "Étourdi, maladroit, fais donc attention! . . . tiens-toi droit. . . . tu ne peux pas marcher comme tout le monde. . . . veux-tu bien cesser ces grimaces. . . ." Et voilà que justement les réprimandes qui prétendent corriger une mauvaise habitude naissante vont précipiter l'allure de la maladie en attirant l'attention du jeune malade sur des désordres incompréhensibles pour lui et en lui procurant une émotion d'autant plus vive qu'il ne s'en sent point responsable; et bientôt, à ce désordre des mouvements involontaires, s'ajoutera un désordre beaucoup plus grave: des mouvements involontaires apparaîtront pendant le repos, qui ne laisseront plus aucun doute sur la nature de l'affection.

Dès lors, c'est à proprement parler, une "véritable folie musculaire". "Des contractions incoercibles agitent en tous sens les muscles de la face, écrit Jaccond. l'auteur qui a le mieux décrit ces mouvements, qui, par leur irrégularité, leur variabilité, leur allure désordonnée, échappent à toute description précise; le front se plisse et se détend, les sourcils se rapprochent et s'écartent, les paupières se ferment et s'ouvrent les commissures buccales sont entraînées en dehors, puis vivement ramenées, l'une vers l'autre, et ces mouvements opposés se succèdent avec une telle rapidité que le visage présente, presque dans le même instant, les expressions contradictoires de la joie, du chagrin ou de la colère. Souvent aussi l'agitation porte sur les muscles de la langue, qui est brusquement projetée hors de la bouche et la mobilité grimaçante du masque facial est alors tellement bizarre qu'elle provoque le rire des observateurs les plus sympathiques.

La tête participe également à cette étrange folie, se hisse en haut, se jette en avant, en arrière, de tous côtés, de mille manières; les épaules s'élèvent brusquement, retombent ou sont entraînées en avant et en arrière; les doigts, les mains, les avant-bras, les différents segments des membres inférieurs sont animés de mouvements continuels de flexion, d'extension, de torsion, suivant les combinaisons les plus imprévues. Les muscles de l'abdomen et du tronc sont moins souvent atteints, mais ils le sont néanmoins, et il s'ensuit des déviations subites de la colonne vertébrale dans le sens latéral et dans le sens antéro-postérieur. Les muscles du larynx, du pharynx et le diaphragme lui-même peuvent aussi prendre part à la danse et entraîner des troubles plus ou moins importants de la déglutition, de la parole ou du rythme respiratoire.

L'agitation est incessante. Les mouvements sont rapides; ils se produisent au repos comme pendant l'action et la volonté n'a sur eux aucun empire; bien mieux, il semble qu'ils s'exagèrent dès que le malade s'observe ou qu'il fait effort pour dominer l'agitation. Parfois, ils sont si violents que l'enfant ne peut se tenir assis, et il arrive même que, soulevé en totalité par une contraction plus énergique, il soit brusquement précipité hors de son lit.

Les troubles n'atteignent pas toujours cette gravité et tous les degrés se peuvent observer entre ces formes extrêmes et les formes légères, dans lesquelles la face ou les membres ne sont agités que de temps en temps de quelques secousses musculaires.

Même généralisée, la chorée n'atteint pas généralement tout le corps également. Elle peut prédominer d'un côté, le gauche habituellement, être nettement unilatérale ou enfin n'affecter qu'une partie du corps.

Outre ces troubles de la mobilité, elle entraîne fréquemment des troubles de la sensibilité: céphalée, douleurs dans les articulations et dans les membres; parfois aussi des troubles mentaux habituellement légers; bizarrerie du caractère, agitation, dépression intellectuelle. . . mais pouvant aller rarement, je le repète, jusqu'à la folie.

Enfin, la chorée ne va pas sans retentissement plus ou moins grave sur l'état général, d'autant plus qu'elle s'accompagne fréquemment, comme le rhumatisme articulaire aigu, de troubles cardiaques.

La chorée est une maladie sérieuse

La chorée n'est point une maladie qu'on puisse négliger, en raison justement de ces troubles cardiaques toujours redoutables et qui menacent de s'installer à demeure. Elle a néanmoins une tendance naturelle à la guérison. Elle peut durer six semaines, atteindre trois mois, parfois se prolonger beaucoup plus longtemps, dix ou douze mois. Il est exceptionnel qu'elle passe à l'état chronique. On meurt rarement de la chorée, mais on en meurt, et les complications cardiaques, pulmonaires, méningées, toujours possibles, demeurent en tout cas une grave menace.

C'est surtout de 5 à 15 ans que sévit la danse de Saint-Guy. Plus tard chez l'adulte, on ne la rencontre guère que chez des femmes en état de grossesse qui déjà ont été choréiques dans leur enfance, et dans ce cas elle cède habituellement dans les premiers jours qui suivent la délivrance. Elle est plus fréquente chez les filles que chez les garçons, et il semble bien qu'une hérédité nerveuse, alcoolique, syphilitique ou rhumatisme, lui prépare le terrain Il est aisé d'observer encore que toutes les infections communes: rougeole, scarlatine, oreillons, coqueluche, grippe, typhoïde, rhumatisme lui préparent la voie. Quant à dire ce qu'elle est réellement, cela devient beaucoup plus difficile.

Est-elle une névrose, névrose de croissance, survenant chez des dégénérés à l'occasion d'une quelconque maladie aiguë? C'est l'opinion de quelques-uns.

Est-elle tout simplement une forme ou plutôt une localisation spéciale du rhumatisme, un rhumatisme cérébro-spinal? C'est l'opinion de quelques autres.

Est-elle la conséquence d'une infection spécifique? C'est possible. Beaucoup disent: c'est bien probable; mais en somme, actuellement, nul ne sait.

On ne traite plus les petits danseurs de Saint-Guy comme des possédés; mais cela ne veut pas dire qu'on ait trouvé meilleur remède pour leur rendre le repos.

On conseille le repos, la vie au grand air, loin du bruit, dans l'isolement d'autant plus strict que s'affirme plus intense la maladie; la gymnastique suédoise, l'exercice quand la forme est légère; un coucher tôt, un lever tardif, l'alitement complet au besoin si le mal s'intensifie; une alimentation légère, surtout lacto-végétarienne. Il peut être prudent, si l'enfant a des mouvements choréiques des mâchoires, d'employer une timbale au lieu d'un verre; il peut être prudent de ne lui donner ni fourchettes ni couteaux pointus. On a préconisé longtemps la douche froide. L'expérience ne semble point confirmer la valeur de cette méthode. Les bains chauds, au contraire, en cas d'agitation extrême et de délire sont indiqués. L'opium et le chloral, dans ce cas, leur viennent utilement en aide

Quant aux médicaments propres à combattre directement la chorée, il en est deux auxquels on s'accorde à reconnaître une efficacité relative: l'arsenic et l'antipyrine. . . . encore n'y faut-il pas trop compter

G.B.

JÉSUS-CHRIST

Jésus-Christ est une seule personne.

Jésus-Christ n'est qu'une seule personne, c'est-à-dire, qu'en Jésus-Christ l'humanité est unie à la divinité dans une seule personne divine. Cette vérité fondamentale que nous étudions aujourd'hui est le mystère de l'Incarnation, le mystère du Fils de Dieu fait homme.

Arius négateur de la divinité du Christ, est mort d'une mort honteuse; preuve que la malédiction de Dieu pèse sur les blasphémateurs. Malgré tous les anathèmes dont l'avait frappé le concile de Nicée, en 325, il eut après sa mort de nombreux partisans. Ce fut alors que l'enfer suscita Nestorius, qui abusa de la netteté avec laquelle l'église affirmait les deux natures de Jésus-Christ, pour affirmer, lui, la distinction des personnes, en se donnant une certaine apparence de zèle pour la foi catholique. Mais cet orgueilleux tomba dans l'erreur opposée, dans un dualisme tout aussi contraire au dogme, en admettant deux personnes distinctes en Jésus-Christ: Il est vrai qu'il recula devant cette expression trop nette et trop précise; il préféra distinguer entre le Christ et Dieu, en disant que Marie. Mère du Christ, n'était pas mère de Dieu. Erreur pernicieuse qui blessa la tendre piété des fidèles envers Marie. Et lorsque en 431, le concile d'Ephèse condamna Nestorius, les fidèles saluèrent par une explosion de joie enthousiaste cette prononciation de l'anathème contre le blasphémateur du Sauveur et de sa bien-aimée Mère "Ste-Marie, Mère de Dieu."

Oui, Marie est Mère de Dieu, parce qu'elle est Mère d'un Fils qui est Dieu; parce que celui dont elle est mère, bien qu'il possède la double nature divine et humaine, n'est cependant qu'une seule personne, celle du Fils de Dieu la seconde personne de l'Adorable Trinité. Jésus-Christ est homme, parce qu'il possède la nature humaine; il est Dieu parce qu'il possède la nature divine, et toutefois il est un quant à la personne. C'est là ce que nous entendons par le mot incarnation; c'est le Verbe fait chair, ainsi que le dit l'Apôtre St-Jean: et Verbum caro factum est.

Ce sont là des choses inexplicables, et c'est par la foi seule que nous pouvons les posséder comme il convient. Cependant, loin, que cette vérité soit opposée à notre intelligence, nous voyons autour de nous des analogies qui peuvent nous en donner une idée. Ne sommes-nous pas nous-mêmes, la réunion de deux natures dans l'unité de la personne? Expliquons-nous: nous possédons un corps; nous possédons une âme, et ces deux réalités incontestables sont, malgré leur opposition, réunies sous le sceptre d'une personne unique; et cette union, bien que d'un ordre infiniment moins relevé que celle qui lie dans le Christ l'humanité à la divinité est un mystère que la science doit renoncer à expliquer. Dès lors, convient-il de s'étonner quand la religion nous présente un mystère touchant le Fils de Dieu fait homme? Et n'est-il pas plus surprenant que tout ici fût si peu élevé que rien ne surpassât notre intelligence?

Au reste, la difficulté est du domaine de la philosophie, plutôt que de celui de la théologie; car jamais homme jusqu'ici n'a été capable de donner une définition complète de la nature et de la personne. Pour nous aider à faire mieux encore cet acte de foi auquel nous convie l'Eglise, souvenons-nous que le coeur aide l'intelligence, que c'est pour nous et pour notre salut que le Fils de Dieu est descendu des cieux, qu'il s'est fait homme.

Observons que dans le Verbe incarné la nature humaine ne cesse pas d'être parfaite par la privation de la personnalité humaine. Ne pouvant posséder à la fois la personnalité divine et la personnalité humaine, il possède cette dernière seule, plus excellente évidemment; l'humanité se trouve donc plutôt exaltée, qu'amoindrie.

Nous le savons depuis nos premières leçons de catéchisme que ce Sauveur que Dieu nous a donné et qu'annoncèrent les apôtres, ce Jésus-Christ enfin, c'est le Fils unique, son verbe éternel, engendré de toute éternité, qui dans le temps s'est fait homme et est devenu le fils unique demeurant Dieu comme il l'était auparavant, et a réuni en lui dans toute leur perfection les deux natures distinctes, la nature divine et la nature humaine. Nous savons pourquoi nous l'appelons Fils, Verbe de Dieu; c'est parce que la première personne de la Ste-Trinité, le Père, produit la seconde par voie d'entendement, et en se contemplant lui-même. La pensée étant comme une génération spirituelle, l'image, le nom, que l'esprit engendre pour penser est comme le Fils de l'intelligence.

Nous savons aussi pourquoi nous appelons Jésus-Christ homme et homme-Dieu: cette seconde personne de la Ste-Trinité, le Fils de Dieu, voulut, offrir à son Père la satisfaction rendue nécessaire pour le salut des hommes et réclamée par la justice divine. Il voulut apaiser Dieu et racheter les hommes; pour atteindre ce double but, il se fit homme luimême.

C'est là le mystère de l'Incarnation: l'union de la nature divine et de la nature humaine dans l'unique personne du Verbe éternel de Dieu.

Un bon moyen de conserver notre langue, c'est de faire le plus d'affaires possible en français.

FRAPPONS L'ANGLAIS À SON PORTEFEUILLE

Dit un ouvrier Irlandais au Congrès de la Fédération Américaine.

LE BOYCOTT

Le procès des soldats anglais coupables d'atrocités en Irlande

Denver, (Colorado) — Une violente joute oratoire sur la question irlandaise s'est livrée sur le parquet du congrès de la Fédération Américaine du Travail à la fin de la journée et avait atteint le faîte de l'intérêt lorsque le président Samuel Gompers ajourna le congrès à demain.

Le débat se déclencha lorsque la commission des résolutions rapporta un substitut aux quatre résolutions présentées par les partisans de l'Irlande, substitut qui ignorait l'effort du boycott contre les marchandises anglaises.

Le rapport de la commission disposait de la question irlandaise en demandant au Congrès de réaffirmer sa sympathie à la cause irlandaise, en recommandant la recognition de la république irlandaise et en conseillant le procès et la punition des soldats anglais coupables d'atrocités en Irlande.

Le rapport n'était pas lu que Cornelius Foley, délégué de l'Union des Barbiers, lut un télégramme de Harry Boland, secrétaire d'Eamon de Valera, président de la République Irlandaise, qui se lisait comme suit:

"L'Organisation (Fédération Américaine du Travail) doit faire quelque chose pour l'Irlande. Nous voulons le boycott ou rien.

M. Foley déclara qu'il n'y avait qu'une place où l'on pouvait faire mal à l'Angleterre, et c'était dans son portefeuille.

Christian M. Madsen, de la Fédération de Chicago, présenta alors une résolution d'amendement au rapport de la commission pour ajouter une clause demandant le boycott par la fédération des marchandises, et des compagnies anglaises tant que le gouvernement anglais continuerait sa politique barbare et destructive en Irlande.

Un point d'ordre fut soulevé parce que cet amendement faisait partie des résolutions déjà rejetées par le comité.

Le président Gompers appuya le point d'ordre et ajourna le congrès pendant que plusieurs délégués demandaient au président de parler.

La résolution présentée par le comité était presque identique à celle présentée par un comité de partisans irlandais, dirigés par Peter Brady, dont quelques phrases trop énergiques avaient été retranchées. La commission raya aussi un paragraphe demandant que le Président Harding, son cabinet et le congrès prennent les mesures nécessaires pour demander à la Grande Bretagne l'intérêt non payé et l'emprunt dû aux Etats-Unis et maintenant employé en partie pour faire la campagne brutale en Irlande.

La résolution réaffirmait l'action du congrès de Montréal, en appuyant le peuple irlandais dans sa lutte pour la liberté et pour la recognition de la République Irlandaise.

Elle instruisait l'exécutif et demandait à toutes les unions nationales et internationales de recommander à l'administration de Washington et à tous les membres du congrès de passer immédiatement une loi pour reconnaître la République d'Irlande. Elle proposait l'envoi d'une communication spéciale au Premier Ministre Anglais, son Cabinet et les membres du Parlement pour protester contre la campagne de violence en Irlande, elle instruisait les officiers de la Fédération de s'aboucher avec les trade-unions de Grande-Bretagne, de ses colonies et dominions pour commencer une campagne dont le but serait d'obtenir le procès et la punition des membres des troupes régulières et auxiliaires anglaises coupables d'atrocités en Irlande de la même manière que pour les officiers allemands, qui sont maintenant jugés et punis pour violation des lois de la guerre en France et en Belgique.

La résolution de boycott qui fut éliminée par le rapport de la commission fut présentée par les partisans irlandais comme la résolution officielle de la République Irlandaise." Ce fut la cause de la division parmi les délégués dont quelques-uns étaient opposés à un boycott qui serait contre les intérêts des ouvriers organisés de Grande-Bretagne, de ses colonies et dominions.

Le congrès s'est déclaré à la séance de l'après-midi en faveur de l'exclusion totale des Japonais et Orientaux des Etats-Unis. Le conseil reçut instruction de prendre des mesures pour empêcher la modification de la loi d'Exclusion des Chinois et pour rédiger une loi semblable pour l'exclusion des Japonais.

LE COÛT DE LA VIE A-T-IL DIMINUÉ?

On entend dire quelquefois que le coût de la vie a diminué. D'autres affirment que le coût de la vie est toujours aussi élevé qu'il l'était aux jours les plus sombres de la guerre et même dans la période qui a immédiatement suivi la guerre. Entre les affirmations et les négations faites de parts et d'autres il restait un doute qu'un épicier de Oakland, Californie, s'est chargé de faire disparaître. Il y a quelque temps. il a préparé une vitrine dans laquelle il montrait ce que $40.50 pouvaient acheter le 21 mai 1920 et ce que le même montant pouvait acheter le 21 mai cette année. Le contraste est si frappant qu'il porte la conviction même dans les esprits les plus prévenus. Nous donnons ci-dessous la liste des marchandises qu'aux dates citées plus haut les gens de Oakland pouvaient acheter pour $40.50

CE QUE VOUS POUVIEZ ACHETER LE 21 MAI 1920, POUR $40.50

100 livres de sucre	$24.25
100 livres de patates	$ 7,25
50 livres de riz	$ 9.00
Total	$40.50

CE QUE VOUS POUVEZ ACHETER LE 21 MAI CETTE ANNÉE POUR $40.50

100 livres de sucre	$7.35
100 livres de patates	$2.50
50 livres de riz	$3.00
12 gros bidons Alpine ...	$1.38
3 paquets de 1lb. Café ...	$1,23
12 petits bidons fèves	$1.20
50 livres fèves "Navy" ...	$2,35
1 balai C. — I.	$ 75
3 livres chocolat Ghirardelli	$1,09
12 bidons soupe Campbell .	$1,20

12 bidons blé d'Inde	$1,75
4 petits paquets Quaker Oats	$ 60
50 livres Farine A. — 1 ...	$2,50
3 bouteilles breuvage Acme	$ 25
1 bidon de 10 lbs. Sirop Karo	$ 75
1 bidon 6 lbs. Crisco	$1,10
12 paquets Macaroni Golden	$ 95
6 paquets 12 oz. boeuf salé	$1.00
6 bouteilles de 22 oz. Huile Salade Ragged Robin.	$1,45
12 bidons Pêches Cal. Gro, 2½	$2,10
12 bidons abricots Abricots Cal. Gro. 2½	$1.70
12 paquets Post Toasties ...	$1.40
12 paquets Kellogg's Corn Flakes	$1.40
6 bidons Ananas Del Monte	$1.50
Total	$40.50

(Extrait "L'Avenir National")

L'UNION

Journal d'intérêt national, ne fait pas de politique de parti

L'UNION

paraît toutes les semaines

L'UNION

est le journal Canadien français de l'Alberta

Faites lire L'UNION à vos voisins

Vous avez oublié quelque chose! .... C'est de vous abonner à L'UNION —Envoyez un bon postal de $2.00 et vous le recevrez pendant toute une année.

Dans l'intérêt de la coopération entre les fermiers et les hommes d'affaires du District de St-Albert.

L'Echo de St-Albert

Centre Agricole adapté spécialement à la culture mixte Situé à 10 milles au Nord-Ouest d'Edmonton.

Deuxième année No 38 "EN AVANT" Rédigé en Collaboration

NOUVELLES LOCALES

La Banque d'Hochelaga vient d'acheter l'hôtel Royal situé sur la rue principale. Si nous sommes bien renseignés, la Banque doit faire commencer incessamment la démolition de la bâtisse, pour la remplacer par un édifice pour ses bureaux et la résidence de son gérant. Ce sera certainement une amélioration dans notre village. Au lieu d'une bâtisse abandonnée, nous verrons à l'avenir dans cet endroit une superbe construction qui sera tout à l'honneur de St.-Albert.

Le pique-nique organisé par la paroisse de St.-Albert qui devait avoir eu lieu au commencement de ce mois a été remis à une date ultérieure. Nous nous ferons un devoir de l'annoncer en temps et lieu.

Madame Proteau, de Montréal, est en promenade chez sa fille, Mme Joseph Poirier.

M. et Mme Brière sont aussi en visite chez M. Joseph Poirier.

M. M. Poirier est de retour d'une promenade prolongée dans la Colombie-Canadienne.

M. Bagley est revenu d'un voyage dans l'Est du Canada et des Etats-Unis.

PROGRÈS DE ST-ALBERT

En parcourant "l'Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest" par le R.P. A.G. Morice, O.M.I.; nous lisons ce qui suit à propos de St.-Albert:

"Avec ce sage conservatisme, qui paraît si commun chez les autorités ecclésiastiques, Mgr. Grondin tenait à St.-Albert où étaient représentés tant d'intérêts religieux et autres. Aussi, lorsqu'il fut question de bâtir une nouvelle cathédrale pour remplacer celle de 1896 devenue trop étroite, il insista pour qu'on l'élevât sur la colline, au même endroit que l'ancienne. Le nouveau temple devait avoir 180 pieds de longueur par 72 pieds de largeur, et être flanqué de deux tours dont la plus haute s'élèverait à 218 pieds.

Les habitants de St.-Albert firent noblement leur devoir en cette circonstance; non seulement ils se cotisèrent et firent une première offrande de $1,900.00. mais dans l'espace d'une semaine ils amenèrent sur la colline pas moins de quatre-vingt-dix charretées de grosses pierres destinées à la construction du nouvel édifice.

La première pierre fut bénite le 6 octobre 1900 par Son Excellence Mgr. Falconio, alors délégué apostolique au Canada, en présence de nosseigneurs les évêques Pascal et Légal et d'un nombreux clergé.

RÉALISEZ-VOUS ce que cela coûte pour maintenir un Journal comme l'"Union"? Un bon mouvement, envoyez-nous votre abonnement.

Nos vieux pionniers disparaissent les uns après les autres. Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Joseph Latulippe, décédé vendredi dernier. Les funérailles ont eu lieu samedi matin à St.-Albert. L'assistance était nombreuse, car plusieurs de ses vieux amis de Morinville, de St.-Albert, de Lamoureux et d'Edmonton avaient bien voulu venir lui rendre ce dernier témoignage d'amitié.

Le service a été chanté par le R. Philippot assisté du R.P. Ladet et d'un Père du Séminaire. Les porteurs étaient: MM. Roy, Duplessis, Turgeon, Vézina, St.-Jean et Léonard.

M. Latulippe naquit dans la paroisse de St.-François de Beauce, dans la Province de Québec; il était âgé de 75 ans. Il arriva à St-Albert en 1884. Le défunt laisse quatre filles: Mesdemoiselles Ada, Eugénie, Augustine et Blanche, ainsi qu'une soeur dans la province de Québec. M. Latulippe était le type du parfait gentilhomme; sa maison n'était jamais assez grande pour recevoir ses nombreux amis, et tous savent comment nous étions reçus sous son toit. Nous offrons à la famille nos sympathies les plus sincères et une prière fervente pour le repos de l'âme du regretté disparu.

QUE PENSERIEZ-VOUS d'un cultivateur qui attendrait jusqu'au moment des moissons pour semer son grain? Eh bien ne faites pas la même chose avec votre abonnement.

NOS ANCÊTRES EN AMÉRIQUE

Ils y fondèrent des colonies bien avant les Anglais

(Extrait "l'Avenir National)

Quand on étudie les meilleures histoires de l'Amérique il est facile de se convaincre que nos ancêtres gaulois, normands et français furent réellement les premiers Américains civilisés.

Voici un résumé chronologique des principaux événements américains qui nous intéressent et qui ont eu lieu avant l'établissement de la première colonie anglaise dans le Nouveau-Monde.

En l'An 78. — D'abord le professeur Albert F.Porta, un savant historien e t archéologue, nous prouve que Julius Sabinus (Jules Sabin), un chef gaulois en révolte contre l'empereur romain, Vespasien, fut condamné à passer sept ans en exil dans l'Amérique, que les Romains appelaient alors "Tullia Major".

En l'an 78, Sabinus et plusieurs de ses compagnons venaient s'établir sur les bords de la rivière qui reçut et porte encore le nom de Sabine et qui sépare la Louisiane du Texas. Après sept ans l'exil expirés, Sabinus retournait en Europe, y apprenait la mort de son ami, Pline l'Ancien, et de l'empereur Vespasien. Alors, Sabinus revint avec sa famille dans sa colonie américaine et y passa le reste de ses jours.

Jules Sabin et ses compagnons furent donc les premiers colons de l'Amérique et leurs descendants, les premiers Américains civilisés.

Ces premiers Américains étaient de la race de nos ancêtres, les Gaulois de France.

En 896, Eric le Rouge, un chef normand, fondait une colonie dans le Groenland.

En l'an 1002, Thorwald, fils de Eric le Rouge, fondait une colonie dans le Rhode-Island, près de Newport. Ce Normand et ses compagnons furent les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre.

En l'an 1010, Gudrira, la bru d'Eric le Rouge, donna le jour à un garçon qui reçut le nom de Snarre et qui fut le premier Américain civilisé de la Nouvelle-Angleterre, car il vint au monde dans le Rhode-Island.

Notre race n'est pas tout à fait étrangère au sang de ces premiers Américains, car les Normands s'établirent en France où ils fondèrent la Normandie, qui plus tard donna de nouveaux colons à l'Amérique, surtout à la Nouvelle-France.

En 1505, des Français visitent le Brésil.

En 1506, Jean Denys de Houfleur explore le golfe de St-Laurent et en fait la première carte géographique de cette partie de l'Amérique.

En 1507, Waldseemuëller, un professeur allemand du collège St.-Dié, en France, écrit un petit livre traitant du Nouveau-Monde, qu'il nomme l'Amérique.

En 1508, Thomas Aubert, de Dieppe, (France,) visite Terre-Neuve, remonte le fleuve St. Laurent et retourne en France avec quelques indiens du Canada.

En 1518, les Barons de Léry et de St.-Juste, fondent une colonie dans l'Ile au Sable, qui se trouve entre le Maine et la Nouvelle-Ecosse.

En 1524, Jean Vérazzani, représentant la France, visite les côtes américaines de l'Atlantique qu'il nomme la Nouvelle-France.

En 1534, Jacques-Cartier, de St-Malo, (France) visite les côtes du golfe St.-Laurent et donne à ce territoire le nom de Nouvelle-France.

En 1535, Cartier remonte le fleuve St.-Laurent, jusqu'à Québec, où il fonde une colonie, puis à Montréal dont il appelle la montagne Mont-Royal. Il revient à Québec, y passe l'hiver, durant lequel une épidémie de Scorbut ravage ses compagnons. Il en guérit plusieurs avec de la salsépareille que leur donne donnent les Indiens. Il fut le premier blanc à se servir de ce remède, en Amérique.

En 1536, Cartier bâtit un Fort, au Cap-Rouge.

En 1541, le Sieur de Roberval, est nommé lieutenant du Canada et il passe l'hiver à Charlesbourg, près de Québec.

En 1555, Nicolas de Villegagnon part du Hayre, (France), avec deux vaisseaux portant des huguenots, et des catholiques de Bretagne et de Normandie, et il vient bâtir un fort à Rio-Janeiro, Brésil, et le nomme Coligny, en l'honneur du chef des Huguenots, Gaspard de Coligny.

En 1556, d'autres Huguenots viennent rejoindre Villegagnon pour fonder une colonie qui prend le nom de France Antarctique. Cette colonie ne dura que quelques années.

En 1562, l'amiral de Coligny décide de fonder une nouvelle colonie Française en Amérique. Il envoie Jean Ribault, de Dieppe, (France), avec deux vaisseaux portant plusieurs familles, des provisions et des munitions. Ils partirent de France en février et arrivèrent à l'embouchure de la rivière St.-John (Floride) le 1er mai. Ils donnèrent à cette rivière le nom de Mai, élevèrent sur le rivage une colonne en pierre portant les armes de la France. Ils montèrent ensuite vers le Nord jusque dans la Caroline du Sud, donnant aux diverses rivières, qu'ils découvrirent, les noms de: Seine, Loire, Charente, etc. Ils débarquent dans une île, à la jonction des rivières Beaufort et Battery Creek, dans la Caroline du Sud. Ils s'y établissent, y bâtissent le fort Charles-fort et nomment cette nouvelle colonie Port-Royal. M. Ribault y laisse une trentaine de ses compagnons, avec tout ce qui leur fallait de provisions, etc; pour s'établir et il retourne en France.

Parmi ces premiers colons de la Caroline du Sud, il y avait le chef Nicolas Barré, Guernache, La capitaine Albert de la Pierra, le Chère, etc. Ils étaient alors les seuls habitants civilisés des Etats-Unis. Après quelques mois d'épreuves et de misères passés au milieu des sauvages et voyant que Ribault tardait de revenir leur apporter des secours, ils se décidèrent à retourner en France. Ils se construisirent un navire, le mieux qu'ils pouvaient dans leur pauvre situation, et partirent pour retourner en France. Après quelques jours de navigation, ils étaient en danger de périr, car leur navire prenait l'eau et ils n'avaient plus de provisions. Heureusement qu'ils rencontrèrent un navire anglais qui leur porta secours et leur permit ainsi d'arriver, les uns en Angleterre et les autres en France.

Leur navire fut le premier construit aux Etats-Unis et aussi le premier navire américain qui fit la traversée de l'Océan Atlantique.

Ce furent les premiers colons de la Caroline du Sud qui, rendus en Angleterre, donnèrent de si bonnes informations à la reine Elisabeth qu'elle songea bientôt à fonder une colonie anglaise dans l'Amérique.

En 1564, le capitaine René de Laudonnière partait de France avec trois navires portant de nouveaux colons, pour venir rejoindre les colons de Port-Royal. C'était son second voyage, car il avait été avec Ribault, lors de la fondation de Port-Royal. Il arriva en Floride, y passa l'hiver, voyagea dans les alentours, mais ne put trouver les colons qui étaient les uns morts et les autres retournés en Europe.

En 1565, Jean Ribault revenait en Floride avec sept navires, 350 hommes, des provisions, des munitions, des ustensiles, pour peupler et fortifier la colonie, avec l'aide de Laudonnier. Parmi les nouveaux colons se trouvaient Jacques Lemoyne, un peintre de talents, qui fit des illustrations des costumes et coutumes des Sauvages. Il fut le premier artiste de ce genre, aux Etats-Unis, Ottigny, Du Lys, De Beauhaire, De la Grange, Saint-Cler, De la Vigne, François Jean, Jean du Chemin, Jean de Hais. Le Beau, se trouvaient aussi parmi les nouveaux colons.

La même année, en 1565, Dom-Pedro Memendez, envoyé par le Roi d'Espagne, pour chasser les Français de la Floride, arrivait avec une flotte et plus de 1,200 hommes. Il massacra les colons Français et s'empara de leurs forts et propriétés, parce qu'ils étaient des protestants établis dans un territoire espagnol. Jean Ribault fut une de ces victimes.

En 1568, Dominique de Gourges, un catholique, arrivait de France en Floride, avec trois navires de guerre et il massacrait les colons espagnols, pour venger le massacre de ses compatriotes. Cela mettait fin aux colonies française et espagnole, en Floride et la Caroline du Sud.

En 1577, Sir Francis Drake visite l'Amérique et change le nom de la Nouvelle-France en "New-Albion."

En 1582, des Français visitent la Guyane, voisine du Brésil.

En 1584, la reine Elisabeth d'Angleterre envoie Walter Raleigh fonder une colonie. Il visite la Caroline du Nord et les côtes voisines de l'Atlantique. La reine Elisabeth donne le nom de Virginie à cette partie des Etats-Unis.

En 1587, dans la colonie temporaire fondée par Raleigh dans la Caroline du Nord, Mme Ananias Dare, donne le jour à un enfant qui fut le premier anglais né aux Etats-Unis.

En 1598, le Marquis de la Roche, lieutenant du Canada, fonde une nouvelle colonie dans l'Ile de Sable.

En 1602, les colons Français de l'Ile de Sable retournent en France.

En 1604, M. Pierre du Gas, sieur de Monts, un calviniste et gouverneur de Pons, en France, accompagné de M. de Poutrincourt et de Samuel de Champlain, fonde dans l'Acadie un établissement, auquel on donna le nom de Port-Royal et que les anglais changèrent, plus tard en Annapolis et qui existe encore. Ce fut la première colonie permanente de l'Amérique du Nord.

En 1604, les Français visitent de nouveau la Guyane, qui devient une colonie permanente, en 1626.

En 1607, le capitaine John Smith fonde la première colonie anglaise de l'Amérique, à Jamestown, dans la Virginie.

Ce John Smith avait été sauvé par un vaisseau français, quelques années auparavant, ayant été jeté à la mer, durant une tempête, en allant de Marseille à l'Italie, puis ramené par ce vaisseau.

En 1608, Samuel de Champlain fonde la ville de Québec, qui fut la première colonie permanente dans la province de ce nom.

En 1609, les Pères Jésuites fondent une mission dans le Paraguay.

En 1610, tous les colons anglais de Jamestown retournent en Angleterre, le 7 juin.

En 1611, la colonie de Jamestown est fondée de nouveau, avec plus de colons et de choses nécessaires à leur existence. Cette nouvelle colonie anglaise fut permanente.

Il est facile de conclure, par les quelques notes précédentes, que nous ne sommes pas des étrangers, dans l'Amérique. Nous sommes certainement plus américains que les descendants anglais dont les ancêtres ne s'établirent dans l'Amérique que bien longtemps après nos ancêtres Français.

Un Observateur.

A l'Alberta Hotel, les chambres du haut rivalisent avec celles du bas: même propreté, même confort. Même facilité, aussi, puisque l'ascenseur supprime la montée pénible des escaliers. Et n'oublions pas qu'on y parle Français.

TÔT OU TARD

vous aurez besoin du Journal et vous serez très heureux de vous en servir. Eh bien n'attendez-pas jusqu'à ce que vous en ayez besoin pour vous y abonner; faites-le aujourd'hui.

CONCOURS LITTÉRAIRE DU CERCLE JEANNE D'ARC

THÈME DE LA NARRATION POUR LES GRADES XI ET XII

PAUVRE À PLUS PAUVRE

1. — Misère d'un ouvrier condamné au chômage, encore deux francs à dépenser, . . . dix bouches à nourrir.

II. —A côté, l'huissier, . . . à la requête d'un propriétaire sans entrailles, . . . vend le mobilier d'une veuve et l'expulse. . . Peindre l'huissier, le propriétaire et la veuve.

III. — L'ouvrier témoin de cette scène invite la veuve et ses enfants à entrer chez lui. . . confiant dans la Providence.

IV. — Un homme riche vient à passer et propose à l'ouvrier et à la veuve deux places lucratives. . . . Châtiment du propriétaire (l'élève l'imaginera.)

COMPOSITION CLASSÉE PREMIÈRE DANS LE CONCOURS DES GRADES XI ET XII

PAUVRE À PLUS PAUVRE

La chaumière du casseur de pierres était sombre et triste. Silencieux, Benoît Réland se tenait debout dans l'étroit appartement. Il paraissait absorbé dans une méditation profonde interrompue parfois que par des soupirs de détresse. . . . . . Depuis déjà trois jours le casseur de pierres était condamné au chômage. A côté de lui, sa femme, mère de huit jeunes enfants, déplorait amèrement leur triste sort. Une nuée d'enfants, saisis par la tristesse de leurs parents, pleuraient, sans pouvoir, cependant, dans l'innocence de leur âge, réaliser le malheur qui venait de leur échoir et la famine qui les menaçait. Les petits enfants répétaient sans cesse: "Maman, j'ai faim! Pourquoi ne mange-t-on pas?" Ils ne comprenaient pas, hélas! que le garde-manger était vide et la bourse du casseur de pierres ne contenait plus qu'une malheureuse pièce de deux francs. Enfin, la misère était entrée dans ce foyer et avait remplacé la joie habituelle par une grande amertume.

À quelques mètres de cette scène pitoyable, vivait une veuve sans ressources, qui voyait, chaque jour, approcher la misère. Elle louait sa pauvre mansarde d'un riche et avare propriétaire, qui, de temps en temps, venait arracher à la veuve le peu d'argent qui lui restait. Mais, en ce jour où la misère semblait s'abattre sur ce coin de l'univers, un huissier, envoyé à la requête du propriétaire sans entrailles, pour saisir le mobilier, apparut à la porte de la mansarde. La veuve n'avait plus un sou. Elle s'était retirée dans un coin de l'appartement avec ses deux enfants et s'était mise à sangloter. Où ses enfants passeront-ils la nuit? Qu'est-ce que l'avenir pouvait encore lui cacher . . . . peut-être une misère plus redoutable et plus terrible! À ces pensées, son désespoir redoublait. L'huissier se tenait debout et commençait déjà à estimer le pauvre mobilier. La misère de la veuve n'a pas l'air de le toucher. Il a l'habitude de saisir des biens et d'expulser des gens. La vente des meubles étant terminée, le placide huissier chasse la veuve suppliante et ses enfants. Elle se dirige en sanglotant vers le chemin qui doit lui servir de refuge pour la nuit qui s'avance.

Le casseur de pierres, qui, pour chasser ses pensées tristes, marchait le long du chemin à ce moment-là, avait assisté à l'expulsion de cette dernière famille en détresse. Oubliant son propre malheur, il se dirige vers la veuve et ses enfants et lui offre l'abri de son toit. Il soupire un moment se demandant comment il va subvenir à la nourriture de sa famille agrandie, mais, se souvenant, tout à coup, de la grande bonté de Dieu, il met sa confiance dans la Providence. La dernière pièce de monnaie que possédait Benoît Réland fut bientôt transformée en provisions afin de calmer ces bouches affamées qui redisaient sans cesse le même refrain lamentable: "J'ai faim!" Les deux familles sont réunies autour de la petite table et devant les nouvelles provisions, la joie semble renaître sur chaque visage. Bientôt un orage se fait entendre au-dehors et la conversation retourne sur le malheur qui vient d'éprouver ces deux familles.

Tout à coup, tous les regards se fixent sur la porte. . . . quelqu'un vient de frapper. Personne, dans l'affliction générale, n'ose ouvrir la porte. Mais, cependant comme l'orage semble redoubler, le père va ouvrir à l'étranger. Un monsieur très bien vêtu, mais tout mouillé par la pluie, apparaît à la porte et demande au casseur de pierres de bien vouloir l'abriter pendant la durée de l'orage. L'étranger est tout de suite admis dans la pauvre chaumière. Les familles éprouvées racontent tous leurs malheurs. La conversation s'échauffe et bientôt tous considèrent avec regret l'heure qui avance et l'orage qui se termine, car l'étranger, qui est maintenant devenu un ami, doit rejoindre sa voiture. Enfin, il se décide à partir en remerçiant chaleureusement ses bienfaiteurs et leur promettant de revenir.

Quelques jours plus tard, un petit page apporte aux deux familles une missive. On l'ouvre avec empressement. Quelle n'est pas la joie du logis en voyant que la lettre comporte la signature d'un personnage de haute nobilité assurant à la veuve et au casseur de pierres des places lucratives et un meilleur logis. Ce personnage n'est autre que l'étranger qu'ils ont abrité. De plus le philantrope a fait confisquer les biens du propriétaire de la veuve.

Madeleine Jenvrin.

Elève de la 3ème Rue, Edmonton.

CABLÔGRAMME DU MARÉCHAL FOCH AUX CHEVALIERS DE COLOMB

"Je suis avec vous en esprit à San-Francisco et si Dieu le permet je serai avec vous en corps à Chicago et Montréal. Je désire que les Chevaliers de Colomb me voient et qu'ensemble nous évoquions et vivions les jours mémorables de Metz, l'an dernier, et je souhaite que ces liens d'amitié deviennent chaque jour de plus en plus profonds. Au revoir.

"MARÉCHAL FOCH"

LA PRIERE DU SOIR

Dans nos campagnes Canadiennes

La paix des nuits descend et ramène les heures
Où vers l'azur du ciel, la prière du soir
S'exhale en serpentant du coeur de nos demeures,
Ainsi qu'un encens pur filtre d'un encensoir.

La lampe débonnaire éclaire la croix noire
Et les pieds nus du Christ entourés d'un rameau,
Et sainte Anne sourit en son nimbe de gloire,
Du Sacré-Coeur s'échappe un lumineux faisceau.

Pêle-mêle foulant la rêche "catalogne",
Les blondins à genoux près des petites soeurs.
Père, mère, quittant la pendante besogne,
Aïeule vénérable et bons aïeuls conteurs,

Se prosternent devant la divine Présence.
Ils la sentent planer sur le gîte béni,
Et sur eux se répand la céleste influence
Comme une aile s'étend pour réchauffer un nid.

L'esprit de piété, le souffle de la grâce
Font éclore les fleurs de l'amour filial,
Comme un souffle embaumé de frais printemps délace
Les bouquets odorants du muguet lilial.

Et les fronts effleurés du vol léger des anges
S'offrent avec amour au baiser du Seigneur,
Et l'adoration effeuille ses louanges
Et la foi vive éclate en élans de ferveur.

Aussi, dans les berceaux gazouille l'innocence,
Des essaims blonds d'enfants rayonnent de candeur.
Là de chastes vertus germe une efflorescence
Et sur les fronts sereins resplendit la pudeur.

Les plaisirs ravageurs de joie intime et sainte
Qui dans les âmes font d'horribles fauchaisons,
N'osent gravir le seuil des demeures où suinte
L'arôme protecteur et pur des oraisons.

O foyers canadiens où fume la prière,
Vous savez les secrets du sincère bonheur,
Car sur vos calmes toits s'élargit la clairière
Par où vous contemplez la face du Seigneur!

A. Chossegros, S.J.

M. SAUVÉ A ST.-BARNABÉ

Saint-Barnabé. — Devant une foule d'environ 3,000 personnes, le chef de l'Opposition a adressé la parole ici, hier. L'Assemblée était présidée par M. le Maire Gélinas, de St.-Barnabé.

Le chef de l'Opposition a parlé avec une grande vigueur. Il a porté de nouvelles accusations contre le député Savoie, de Nicolet, et contre le Dr. Masson, ex-député de Montmagny. Il prétend que ces messieurs alors qu'ils étaient députés, ont été mêlés dans le trafic des lots de colonisation tout comme le Dr. Parrot, à la connaissance du gouvernement.

M. Sauvé a aussi fait la déclaration suivante:

"Je n'ai pas craint de désapprouver des lois et des actes du gouvernement Borden. Je ne crains pas de déclarer qu'appelé à la direction de l'administration de ma province, je refuserai toujours de m'engager à suivre des exemples d'Ottawa ou ceux du gouvernement de Québec. Libre, j'ai été dans le passé, et j'ai payé chèrement cette liberté, pour être resté fidèle à mon jugement, libre je veux être encore."

M. Sauvé a été quelque peu dérangé par le vent qui soufflait très fort durant quelques minutes, mais la foule est restée au poste attendant la continuation des discours.

M. André Fauteux, C.R.; a fait aussi un discours applaudi. Ont aussi pris la parole, M. le notaire Ladouceur, M. Edgar Bournival, avocat, enfant de St.-Barnabé, et le Dr. Dufresne.

M. ARTHUR SAUVÉ

Après les allusions et les compliments d'usage, à l'adresse des citoyens et des anciens députés du comté, le chef de l'Opposition explique le but de sa campagne politique: celui de renseigner le peuple sur l'administration provinciale et les programmes des partis.

M. Taschereau, dit M. Sauvé, trouve étrange que je me donne le trouble de rencontrer les électeurs par une aussi grande chaleur. Le patriote ne compte ni le sang ni les sueurs à verser, il va droit son chemin en faisant son devoir. Le bon cultivateur n'attend pas les jours frais pour jeter sa semence en terre et mettre sa récolte en grange. Je fais comme lui, ne craignant ni les fatigues ni les ardeurs solaires. C'est sous le grand soleil du bon Dieu que je parle à mes concitoyens. M. Taschereau, lui, se cache derrière le "Soleil" du mensonge pour me dire des injures. Le premier ministre n'a tenu qu'une grande assemblée à Victoriaville, dans le comté d'un ministre. Il y a été en char-palais, aux frais de la province, entouré de ministres et de députés. Moi, je voyage avec le peuple dans les chars des humbles mortels. Enfant du peuple, je veux être homme du peuple. M. Taschereau voudrait-il blâmer MM. King, Lemieux, Lapointe, Béland et autres libéraux qui comme moi font des assemblées en pareille saison?

OTTAWA ET QUÉBEC

A propos de ces députés libéraux d'Ottawa, le gouvernement de Québec ne fait-il pas le contraire de ce qu'ils prêchent? Je lis dans le "Canada", les lignes suivantes:

M. King a su résumer en une phrase, une phrase éloquente dans sa concision, la situation déplorable dans laquelle se trouve le Canada, pays libre qui est le seul à avoir perdu sa liberté d'exercer ses droits.

"La situation, aujourd'hui, dit "M. King, est que la vie politi- "que, industrielle, et dans une é- "tendue considérable aussi, socia- "le du Canada est en servitude "sous les influences subites et "malicieuses d'un contrôle auto- "cratique et politique combiné, "qui ne cherche le bien-être que de quelques individus au détri- "ment de l'Etat et sans aucun é- "gard au bien-être général du "peuple."

Rien n'est plus vrai, ajoute le "Canada", et il est facile de s'en rendre compte quand on suit attentivement les agissements de ce gouvernement, marionnette reconnue des trusts et des grands capitaux, entremetteur impérialiste qui se soucie fort peu des intérêts du Canada, pourvu que les siens et ceux de ses amis soient satisfaits."

Ces paroles de M. King ne pourraient-elles pas s'adresser aussi au gouvernement de Québec, le père de certains gros trusts! Est-ce que le peuple de notre province ne souffre pas de son contrôle autocratique et politique combiné? Le gouvernement de Québec ne cherche-t-il pas lui aussi le bien-être que de quelques individus au détriment de l'Etat? Qui a enrichi certains politiciens millionnaires de notre province? Qui a permis à des députés, à des conseillers législatifs, à des favoris, à des sénateurs de s'enrichir par la violation des lois?

Je n'ai pas craint déjà de désapprouver des lois ou des actes du gouvernement Borden. Je ne crains pas de déclarer qu'appelé à diriger l'administration de ma province, je n'aurais à suivre ni les exemples d'Ottawa, ni ceux du gouvernement de Québec. Libre, j'ai été depuis quelques années, et j'ai payé chèrement ma liberté, pour avoir resté fidèle à mon propre jugement, libre je veux être encore.

QU'EST-CE QU'UNE SESSION?

M. Sauvé explique ici l'importance de notre législature chargée de l'administration de la plus vieille, de la plus grande et de la plus riche des provinces du Dominion, et qui est aussi le berceau et le foyer de la race française en Amérique. L'électorat élit des députés pour s'occuper des intérêts particuliers de leurs comtés respectifs et aussi de l'intérêt général. Ici, M. Sauvé fait allusion à M. Ricard, député du comté, qui cherche à se faire pardonner la conduite qu'il a tenue contre les ministres pour escamoter un mandat. Je soumets aux électeurs, dit-il, que trop de nos hommes publics ou législateurs cherchent à tromper ou trompent le peuple. Nous avons des sessions à Québec. Ces sessions sont voulues par la Constitution qui ordonne que chaque année les représentants du peuple se réunissent pour voter l'argent nécessaire à l'administration de la province et aussi pour faire des lois relatives à cette administration ou dans l'intérêt de la société, servant l'intérêt général ou sauvegardant les intérêts privés.

—Je porterais bien des grands talons comme les dames, mais maman ne veut pas.

—Elle a peur que tu sois plus grande qu'elle! . . .

—Le docteur dit qu'il n'est pas malade . . . . mais voilà trois mois qu'il demeure au lit et refuse de se lever.

—Qu'est-ce qu'il attend?

—Il dit qu'il attend la reprise des affaires . . . .

PATRONNEZ NOS ANNONCEURS

TÔT OU TARD vous aurez besoin du Journal et vous serez très heureux de vous en servir. Eh bien n'attendez pas jusqu'à ce que vous en ayez besoin pour vous y abonner; faites-le aujourd'hui.

SOL, PLANTATION ET ENTRETIEN

Suite de la Page des Cultivateurs.

qui, tout en étant riche, ne contient cependant pas un excès d'azote, ce qui provoque toujours une pousse tardive. Il faut donc éviter dans la plupart des endroits les terres de fond, généralement riches en azote.

L'un des meilleurs sols pour la ronce est un terrain argilo-sableux de plateau, on y trouve généralement une quantité suffisante de principes fertilisants, sans excès d'azote, et les conditions y sont favorables pour le développement de la récolte et l'aoûtement du bois. Le sol demande à être bien préparé comme pour tous les autres petits fruits du reste , et se trouvera bien d'une bonne couche de fumier de ferme bien pourri.

La plantation de printemps est généralement la meilleure. Les jeunes plants que l'on plante au commencement de l'automne se mettent souvent à pousser, et les nouvelles tiges gèlent; mieux vaut donc planter tard si l'on plante en automne. Les drageons vigoureux d'un an sont les meilleurs pour la plantation.

La ronce exige beaucoup d'espace pour bien se développer et pour que les façons culturales et la cueillette puissent se faire facilement. Les rangées d'arbustes doivent être au moins à huit pieds l'une de l'autre, et les plants à environ trois pieds dans les rangées, et même un espacement de 4 pieds n'a rien d'exagéré lorsque la ronce a une pousse très vigoureuse. On plante même la variété Evergreen à 16 pieds d'espacement ou plus dans les rangées. Le mode de plantation le plus rapide est d'ouvrir de profondes tranchées, à 8 pieds l'une de l'autre, traversant un sillon léger tracé à tous les 3 pieds. On met un plant à chaque intersection des tranchées et des sillons en l'enfonçant un peu plus profondément qu'il n'était auparavant. On rejette la terre contre le plant et on la foule bien contre les racines. Lorsque le sol est bien préparé, on peut planter très rapidement en ouvrant un trou avec une bêche sur une étendue marquée d'avance dans les deux sens.

Pour obtenir de très beaux fruits, un bon moyen de planter est de mettre les plants à environ 8 pieds d'écartement en tous sens et de les tenir en buttes. On peut ainsi cultiver de deux façons et les plants se développent mieux et portent de plus beaux fruits.

Il faut surtout veiller à la bonne exécution des façons culturales la première année pour que les plants prennent bien racine et qu'ils fassent une bonne pousse au commencement de la saison. Dès que les plants ont de 18 pouces à deux pieds de hauteur, on les pince pour leur faire émettre des tiges latérales ce qui permet de mieux contrôler leur pousse. On retranche toutes les tiges, à l'exception de trois ou quatre des plus fortes. La deuxième année, on rabat les nouvelles tiges qui ont poussé cette saison lorsqu'elles ont environ deux pieds de hauteur et comme elles n'atteignent pas toutes la même hauteur en même temps, il est nécessaire de parcourir la plantation à plusieurs reprises. Tous les drageons devront être détruits. Il importe de faire ce travail à temps; si l'on retardait trop, les tiges latérales continueraient trop longtemps à pousser et seraient endommagées par l'hiver. Pendant la deuxième saison, on laissera 5 ou 6 des tiges les plus fortes et on enlèvera toutes les autres pendant l'été ou l'automne.

On s'en tiendra à cette même pratique tous les ans. On enlève dès qu'on a le temps de faire ce travail ,les tiges qui ont porté des fruits, aussitôt que possible après la cueillette. Tous les printemps on rabat fortement les tiges latérales: la longueur des tiges à laisser dépend de la variété. Certaines espèces forment leurs fruits plus loin sur la tige que d'autres. Si l'on ne connaît pas les habitudes de la variété sous ce rapport,, on fera mieux d'attendre pour rabattre les tiges latérales que les boutons de fleurs aient fait leur apparition. La longueur de la tige latérale à laisser après la taille varie beaucoup. Elle ne doit pas dépasser deux pieds. Si l'on n'a pas pu pincer en été (et il vaut mieux ne pas pincer du tout plutôt que de pincer trop tard) on peut rabattre les arbustes à une hauteur de trois ou quatre pieds au printemps et rabattre les tiges latérales de la façon que nous venons de décrire.

Ce rabattage des tiges en été tend à abaisser la taille des arbustes, et ils ont ainsi plus de protection en hiver. On peut encore mieux les protéger cependant en les couchant et en recouvrant les pointes avec de la terre pour les tenir en place, mais c'est un travail assez fastidieux et qui ne rapporte guère si l'on cultive les mûres pour la vente. Une couverture de terre, de paille ou de gros fumier protège mieux les tiges.. Dans les parties du Canada où les hivers sont doux et où il n'est pas indispensable de tant rabattre les arbustes, on peut fournir un treillis pour soutenir les tiges, ce qui rend le contrôle de l'arbuste plus facile.

La conservation de l'humidité du sol est très importante dans la culture de la ronce, et comme les fruits ne mûrissent que vers la fin de l'été, les binages peuvent se donner plus tard que pour la plupart des fruits. On trouve généralement qu'il vaut mieux continuer à biner jusqu'à ce que les mûres soient presque toutes prêtes à être cueillies.

Bien mûr, le fruit de la ronce est l'un des fruits les plus délicats, mais s'il n'est pas tout à fait mûr il ne peut être utilisé d'aucune façon. Malheureusement certaines variétés deviennent noires avant d'être entièrement mûres et on les cueille trop tôt. Souvent aussi des mûres sont cueillies avant d'avoir pris toute leur couleur. Il en résulte qu'elles arrivent au marché encore vertes et il ne faut pas s'étonner si ceux qui les ont essayées dans cet état refusent d'en racheter. Il vaudrait beaucoup mieux, dans l'intérêt de leur industrie, que les planteurs donnent un peu plus d'attention à cette question et n'expédient que les fruits qui seront en bon état lorsqu'ils arriveront au consommateur. Une plantation de ronces est en plein rapport la troisième année après la plantation et continue longtemps à donner des rendements avantageux lorsqu'elle est bien entretenue, mais il faut généralement la renouveler tous les 8 ou 10 ans.

PRODUCTION DE MÛRES

La ronce ne produit pas aussi régulièrement que le gadelier, le groseillier ou le framboisier. Elle souffre plus en hiver, elle est plus affectée de la sécheresse en été. Nous n'avons jamais obtenu à Ottawa de récoltes réellement bonnes de mûres. La meilleure production que nous ayons eue est en 1895, lorsque la Agawam a rapporté à raison de 2,452 boîtes à l'acre. La production obtenue en 1903 vient deuxième. La Agawam encore a rapporté à raison de 1,979 casseaux.

Dans son livre "Horticulturist's Rule Book" Bailey note un rendement de 50 à 100 boisseaux à l'acre et qui, à raison de 32 livres au boisseau, serait de 1,600 à 3,200 livres. Cependant lorsque la ronce vient spécialement bien, on peut obtenir jusqu'à 5,000 livres ou plus même à l'acre. La variété Evergreen a même rapporté jusqu'à 7,000 livres.

(La suite au prochain numéro.)

SAVEZ-VOUS

que vous abonner à l'"UNION" c'est contribuer à maintenir votre influence vis-à-vis du peuple anglais?

—Il paraît que votre fille a épousé un riche Américain, vous en êtes content? . . .

—Ravi . . . Je n'ai qu'un regret: c'est qu'elle n'ait pu en épouser deux!

EXTRAITS DE LA LOI SUR LES VÉHICULES A MOTEURS
(Suite)

59. — Le chapitre 26 des Statuts de l'Alberta, 1906, intitulé "Acte règlementant la Vitesse et la conduite (opération) des Véhicules à Moteurs sur les voies publiques". et tous les amendements qu'y s'y rapportent sont par les présentes rappelés.

60. — Cet Acte ne s'appliquera pas à aucune action ou procédures pendantes et n'aura aucun effet sur icelles. Il ne s'appliquera pas non plus à aucun droit de procédures qui pouvait exister lors de sa mise en force.

61. — Cet Acte deviendra en force le 1er jour de janvier 1912.

Ordre en Conseil

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES COMMERÇANTS

L'Acte des Véhicules à moteurs.

Edmonton jeudi, 17 janvier 1918.

Conformément aux dispositions de l'Acte des Véhicules à moteurs, qui est le chapitre 6 des Statuts de 1911 - 12, tel qu'amendé, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par et de l'avis du Conseil Exécutif, d'ordonner que les règlements suivants soient par les présents faits touchant l'enrégistrement et l'opération des Véhicules à moteurs possédés ou gardés par les manufacturiers ou les commerçants, mais non gardés par eux pour leur usage personnel ou le louage; et de ce fait tels règlements suivants touchant l'enrégistrement et l'opération des véhicules à moteurs possédés ou gardés par les manufacturiers ou les commerçants mais non gardés par eux pour leur usage personnel ou le louage sont faits:

(1). — L'honoraire d'enrégistrement sera de $25.00 et $1.00 pour chaque jeu de plaques numérotées pour trois véhicules à moteurs. Toutefois un nombre additionnel de jeux de plaques numérotées pourra être fourni au manufacturier ou au commerçant en véhicules à moteurs sur paiement de $10.00 pour chaque jeu de plaques additionnel.

(2). — L'enrégistrement d'un manufacturier ou d'un commerçant en véhicules à moteurs, donnera le droit au manufacturier ou au commerçant de se servir des dites plaques numérotées pour des fins de démonstrations seulement, et non dans le but de maintenir, tenir ou exploiter une remise de louage, ou d'exposer ou de faire servir des véhicules à moteurs pour un prix ou un gain, ou de les faire servir à leur usage personnel; et tel enrégistrement ne s'appliquera à aucun véhicule à moteur qui peut être la propriété personnelle d'un membre ou actionnaire d'une compagnie, firme ou association manufacturant des véhicules à moteurs ou en faisant le commerce.

(3). — Tout manufacturier ou commerçant qui a obtenu un certificat d'enrégistrement de commerçant (dealer's certificate) devra avant de se servir d'un véhicule à moteur pour son usage personnel ou pour le louage, obtenir à cet effet une autorisation (license) ordinaire.

(4). — Le pétitionnaire d'un enrégistrement de commerçant peut être requis de fournir telles preuves jugées nécessaires par le secrétaire de la province établissant qu'il est de bonne foi commerçant en véhicules à moteurs.

(5). — Tout commerçant en véhicules à moteurs enrégistré conformément aux dispositions de cet Acte doit fournir au secrétaire de la province une liste de tous les démonstrateurs employés à conduire (operate) les véhicules à moteurs portant les plaques numérotées à lui délivrées sous son enrégistrement.

(6). — Les plaques numérotées émises aux manufacturiers ou commerçants ne doivent être prêtées ou louées à aucune personne, ou utilisées sur des véhicules à moteurs pour usage personnel, prix convenu ou gain.

(7). — Le certificat d'enrégistrement émis en faveur d'un manufacturier ou commerçant quelconques sera annulé après la violation d'aucune des dispositions contenues dans ces règlements.

(8). — Les plaques numérotées émises porteront une lettre ou autre signe les distinguant des plaques numérotées émises en faveur d'autres personnes que les manufacturiers ou les commerçants.

Il est de plus ordonné que l'Ordre en Conseil en date du 31 décembre 1913 soit par les présentes annulé, et le dit Ordre en Conseil est de ce fait par les présentes annulé.

John D. Hunt
Greffier du Conseil Exécutif.

ORDRE EN CONSEIL

Honoraires pour l'enrégistrement sur l'Acte des Véhicules à moteurs.

Edmonton, jeudi 27 Dbre. 1917.

Conformément aux dispositions de l'Acte des Véhicules à moteurs, qui est le chapitre 6 des Statuts de l'Alberta, 1991 - 12, avec les amendements qui s'y rapportent, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par et de l'avis du Conseil Exécutif, d'ordonner que les règlements suivants concernant le paiement d'honoraires pour l'enrégistrement soient faits, les dits règlements devant prendre effet à partir du 1er janvier 1918 ce jour étant inclus. Et de ce fait tels règlements suivants sont faits, par les présentes, et prendront effet le 1er. jour de janvier 1918, ce jour étant inclus.

1. — $5.00 dans le cas d'une motocyclette, et, pour tout autre véhicule à moteur, suivant la longueur de la circonférence de la roue, comme suit:

Pour véhicules à moteurs ne dépassant pas 100 pouces $15.00; dépassant 100 pouces mais ne dépassant pas 105 pouces, 17.50; dépassant 105 pouces mais ne dépassant pas 110 pouces, 20.00; dépassant 110 mais ne dépassant pas 115, $22,50; dépassant 115 pouces mais ne dépassant pas 120, $25.00; dépassant 120 mais ne dépassant pas 125, $27,50; dépassant 125 pouces mais ne dépassant pas 130 $30.00; dépassant 130 pouces mais ne dépassant pas 135, $32.50.

Pour tout véhicule à moteur de plus de 135 pouces, $35.00.

2. — Les honoraires qui précèdent couvrent le coût d'un jeu de plaques numérotées.

3. — L'honoraire payable après le 1er jour d'octobre d'une année quelconque sera la moitié de l'honoraire d'une année entière.

4. — Les camions et autres véhicules à moteurs pour combattre les incendies, les fourgons-automobiles de police, les autobus (School Vans) lorsque employés pour des fins scolaires et les ambulances en la propriété de municipalités seront exemptés du paiement des honoraires mentionnés plus haut; toutefois ces véhicules devront être enrégistrés et des plaques numérotées devront être émises pour ces véhicules, sur paiement de l'honoraire de $1.00 pour chaque jeu de plaques numérotées, lorsque la demande d'enrégistrement est faite suivant les dispositions de l'article 3 de l'Acte des Véhicules à Moteurs.

Il est de plus ordonné que l'Ordre en Conseil en date du 10ème jour d'avril 1917 soit par les présentes annulé, et, de ce fait, tel Ordre en Conseil en date du 10 ème jour d'avril 1917 est annulé.

John D. Hunt,
Greffier du Conseil Exécutif.

Le taux d'enrégistrement d'une motocyclette à partir du 1er jour de janvier 1919 inclusivement sera de $2.00.

O.C. 1811 — 18

Il ne s'agit pas seulement pour maintenir notre influence de dire; il faut aider à toutes les entreprises commerciales qui font des affaires en français.

On parle français à l'Alberta Hôtel; ne l'oubliez pas, quand vous viendrez à Edmonton.

LA CRIMINALITÉ ET LA PROHIBITION

D'après des chiffres publiés par M. William B. Joyce, président de la National Surety Company, de New-York, les voleurs commettent douze fois plus de vols qu'il y a dix ans et les auteurs de détournements sont quatre fois et demie plus nombreux.

Le rapport de M. Joyce a été établi d'après les statistiques de trente compagnies dites de sûreté et de garantie contre le vol, lesquelles ont payé des sommes se montant à 10,189,853 dollars pour pertes occasionnées par des vols en 1920, contre 6,298,093 dollars pour couvrir les pertes causées par des détournements, tandis qu'elles n'ont eu à payer que 1,396,081 dollars en 1910.

Cette année, les sommes payées pour vols et détournements ont été encore plus importantes; toutefois pour le mois de juin on a enregistré une baisse.

La plus grande augmentation en vols et détournements s'est produite depuis la guerre. Une partie considérable des 16 millions de dollars payés par les compagnies d'assurance dans le courant de l'année dernière, l'ont été, dit M. Joyce, à des individus ayant produit de frauduleuses réclamations.

Malgré l'augmentation du nombre des incendies criminels, l'augmentation du nombre des vols a dépassé celle des incendies.

M. Joyce a déclaré: "C'est un fait digne d'être noté qu'il y a à l'heure actuelle sept vols pour un incendie, tandis qu'avant la guerre, il n'y avait que trois vols pour un incendie."

D'après M. Joyce, la prohibition est pour quelque chose dans cette augmentation. Il a déclaré que de nombreux individus, jouissant antérieurement de bons antécédents, avaient commis des détournements afin de se procurer de l'argent pour leurs besoins alcooliques.

"Des individus, qui n'avaient jamais eu l'idée de voler de l'argent ou des bijoux sont devenus voleurs pour se procurer des boissons alcooliques, a dit M. Joyce. Les sommes payées par les compagnies d'assurance pour rembourser les pertes occasionnées par le vol des boissons alcooliques atteignent un total de plusieurs centaines de millions de dollars".

Prié de donner son avis sur le fait que les délits ont triplé depuis la mise en vigueur de la prohibition et s'il fallait attribuer cette augmentation à un manque général de respect à la loi dû à la prohibition, M. Joyce a dit:

"Elle a pour résultat les violations à la loi, dans les cas mentionnés ci-dessus. Je n'ai aucun motif de dire qu'elle a amené un manque général de respect à la loi".

Après avoir rendu trente et un verdicts contre les tenanciers de salons et prétendus fraudeurs accusés d'avoir enfreint la loi "sèche" de l'Etat, le grand jury de Brooklyn a renvoyé absoutes trente neuf personnes dont les maisons ou les poches avaient été fouillées par des policiers non porteurs de mandats. Un des accusés contre lequel le grand jury refusa de rendre un verdict fut loué par les jurés pour les soins qu'il prit de faire peser les boissons qu'il se proposait de faire servir à ses hôtes. Cet emphytrion prévoyant, M. Sol Strasbourg, fut arrêté par un agent de la prohibition, alors qu'il sortait d'une pharmacie d'Utica Avenue, à Brooklyn, portant délicatement une valise dans laquelle se trouvaient deux bouteilles de whisky et une bouteille de vin.

A l'agent qui l'arrêta, M. Strasbourg affirma en toute sincérité qu'il avait porté les dites bouteilles chez le pharmacien, à seule fin de faire établir le degré d'alcool de leur contenu, car il voulait être sûr que les liquides ne contenaient rien qui pût mettre en danger la santé de ses hôtes. Le pharmacien corrobora les dires de son client, mais le policeman ne voulut rien admettre et procéda à une petite perquisition dans la pharmacie, où il découvrit, sous le comptoir, une fiole de whisky. C'en était assez pour faire arrêter le pharmacien et son client.

C'est après avoir refusé de maintenir les deux hommes en état d'arrestation que se passa la petite scène dont il est fait mention plus haut. Le jury aurait manqué à tous ses devoirs en ne félicitant pas un hôte qui veille avec tant de soins intelligents sur la santé de ses invités et qui fait peser les liqueurs chez le pharmacien avant de les leur servir. Le jury le félicita donc de sa prudence — car un malheur est si vite arrivé! — ainsi que le fut le cas lors d'une affaire récemment soumise au jury et dans laquelle on vit un policeman indisposé durant cinq jours pour avoir goûté à une boisson au cours d'une perquisition. On ne saurait jamais trop prendre de précautions.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE.

Tous les Français habitant l'Alberta ont intérêt à s'abonner à l'"Union". Ce journal étant le seul français en Alberta ils y trouveront les nouvelles officielles qui peuvent les intéresser.

QUE PENSERIEZ-VOUS d'un cultivateur qui attendrait jusqu'au moment des moissons pour semer son grain? Eh bien ne faites pas la même chose avec votre abonnement.

"L'Agriculture est la plus grande source de richesse du Canada".—

Page des Cultivateurs

"Augmenter la production agricole, c'est contribuer au développement du Canada." —

DESCRIPTIONS DE VARIÉTÉS DE FRAMBOISIERS À FRUITS ROUGES ET POURPRES

(Suite)

"Empire" (Ruby x Coutant).—**Origine, L.E. Wardell, Marlboro, N.-Y.; 1904.** Introduit en 1916. **Fruit gros**, arrondi conique, rouge foncé; modérément ferme; juteux, acidule, parfumé qualité bonne. Mi-saison. A pousse modérément forte jusqu'ici. N'est pas à l'essai depuis assez longtemps à Ottawa pour que l'on soit fixé sur sa rusticité et sa productivité. Belle variété.

"Fillbasket". — Variété anglaise qui est bien venue à la ferme d'Agassiz en Colombie-Britannique. N'est pas cultivée dans l'Est du Canada.

"Heebner" (Semis de framboise sauvage du Muskoka.) — Origine, W.W. Hilborn, Leamington, Ont. Fruit gros, arrondi à conique, rouge foncé; modérément ferme; juteux, acidule, parfumé; qualité bonne. Saison moyenne. A forte pousse et productive, mais pas tout à fait assez rustique à Ottawa. Bonne variété pour l'emploi domestique. Elle est plus semblable à la framboise européenne qu'à la framboise américaine: ressemble à la Clark.

"Henry". — Origine, Wm. Saunders, London, Ont. Introduit en 1907, par le service de l'horticulture, ferme expérimentale centrale, Ottawa. Fruit au-dessus de la moyenne à gros, arrondi à légèrement conique, rouge vif à foncé; modérément ferme; juteux, acidule piquant; qualité sur-moyenne. Mi-saison. Variété rustique et productive mais inférieure à d'autres en qualité.

"Herbert" (Semis de fortune. Probablement un semis de Clark.) Origine 1887, R.B. Whyte, Ottawa, Ont. Introduit en 1902 par la pépinière de Renfrew, Renfrew, Ont. Fruit gros à très gros, conique obtus, rouge vif à rouge plutôt foncé; modérément ferme; juteux, sucré et acidule, piquant et parfumé; qualité très bonne. Saison, quelques jours avant la Cuthbert. La Herbert possède toutes les qualités requises pour une variété de marché local: elle est rustique, vigoureuse, productive, a un gros fruit, une bonne couleur et une très bonne qualité. Elle n'est pas assez ferme cependant pour être expédiée au loin. Sa valeur commerciale est donc limitée aux marchés environnants. Cette variété a bien réussi du Pacifique à l'Atlantique au Canada, et dans une région aussi reçulée vers le nord que le district de la Rivière La Paix.

"Jumbo". — Fruit gros, conique, cramoisi foncé; ferme légèrement acidule, peu parfumé; qualité moyenne. Mi-saison. Supporte bien l'expédition. Ce sera une bonne espèce pour la vente si elle se montre rustique et productive.

"June" (Loudon x Marlboro). —Origine, station expérimentale, Geneva, N.-Y.; 1897. Introduit en 1909. Fruit sur-moyen à gros, arrondi, rouge vif; ferme; modérément juteux, légèrement acidule; qualité moyenne. Saison hâtive. Plant vigoureux et modérément productif à Ottawa. Variété hâtive mais ne vaut pas les Brighton ou Count. Bonne pour l'expédition.

"King". — Introduit par la Cleveland Nursery Co; Rio Vista, Va., en 1892. Fruit de grosseur moyenne à sur-moyenne, arrondi, rouge vif; modérément ferme; modérément juteux, acidule piquant, qualité moyenne. Saison hâtive. Plant ordinairement assez vigoureux mais vient mieux sur les sols lourds. Cette variété s'est montrée très utile dans certains endroits par sa précocité. Elle est également plus rustique que certaines autres. Sa qualité est inférieure.

"Louboro" (Loudon x Marlboro). — Origine, station expérimentale de Geneva, N.-Y. Fruit gros, globuleux-conique, cramoisi clair vif devenant plus foncé à maturité, attrayant, plutôt mou; légèrement acidule, peu parfumé; qualité sur-moyenne. Mi-saison. Plant vigoureux et productif. S'est montré rustique et un des plus producteurs à Ottawa. Trop tendre pour l'expédition et pas d'assez bonne qualité pour l'emploi domestique.

"Loudon". — Origine, Frank W. Loudon, Janesville, Wis, Introduit en 1894 par C.A. Green, Rochester, N.-Y. Fruit moyen à gros, conique, rouge vif; ferme modérément juteux, acidule, piquant, de bon goût; qualité bonne. Saison moyenne. A pousse moyenne à faible mais très rustique. Pas assez productif.

"Marlboro" (Highland rustique x Globe x Hudson River) — Origine, A.J. Caywood, Marlboro, N.-Y. Introduit en 1884. Fruit de grosseur sur-moyenne, arrondi ou légèrement conique, rouge vif; ferme; modérément juteux; qualité moyenne. Saison hâtive. A pousse assez forte et ordinairement productive. Très sujette à l'anthracnose. Elle a été longtemps une variété hâtive régulière. Les Brighton et Count sont aussi hâtives ou plus hâtives et rapportent mieux.

"Miller". — Origine, Willington, Del. Fruit de grosseur moyenne, arrondi, rouge clair à foncé, gros drupes; ferme; modérément juteux, acidule piquant; qualité sur-moyenne. Plant modérément vigoureux. Appréciée dans certaines parties des Prairies, mais elle ne s'est pas montrée productive à Ottawa où elle a été assez délicate.

"Minnetonka" (Croisement probable Turner, Cuthbert et framboisier sauvage). — Origine, vers 1890, F.J. Empenger, Maple Plain, Minn. Fruit de grosseur moyenne, rouge vif, modérément ferme; juteux; qualité bonne. Saison moyennement hâtive. A forte pousse, très rustique et productif. Utile dans les provinces des Prairies à cause de sa grande rusticité.

"Muriel" (Semis provenant d'un semis de Biggar). — Origine, Wm. Saunders, London, Ont. Fruit de grosseur moyenne à sur-moyenne. Arrondi à légèrement conique, rouge vif à rouge foncé; modérément ferme; juteux, acidule; qualité sur-moyenne. Saison hâtive. Plant vigoureux. Cette variété s'est montrée productive et mérite d'être soumise à un essai plus prolongé.

"Newman" (Newman No. 23). (Eaton x King). — Origine, C.P. Newman, Lasalle, Qué. Pas encore introduite quoique longuement éprouvée aux stations expérimentales fédérales. Fruit gros, arrondi, rouge vif, ferme; modérément juteux, parfumé, acidule à sucré, piquant; qualité bonne. Saison moyenne. Plant très vigoureux, productif et rustique. Beau fruit qui devrait très bien supporter l'expédition. Il s'est montré l'un des meilleurs pour les conserves.

"Newman" No. 24 (Eaton x Baumforth). — Origine, C.P. Newman, Lasalle, Qué. Pas encore introduit. Fruit gros, arrondi, rouge foncé; modérément ferme; juteux; légèrement acidule; qualité bonne. Saison moyennement hâtive. Plant très vigoureux, productif et rustique. Sans être aussi ferme que la No. 23, cette variété devrait bien convenir pour l'expédition.

"Ohta" (Framboisier rouge sauvage du Dakota-nord et Minnesota, choisi parmi 6,000 hybrides). — Origine, N.R. Hansen, Brookings, S.D. Introduit en 1912. Fruit moyen à gros, arrondi, rouge pâle; modérément ferme; plutôt acide; qualité sur-moyenne. Saison moyennement hâtive. Plant vigoureux et très rustique.

"Ranere" St.-Régis. — Origine, New-Jersey. Fruit de grosseur moyenne, arrondi, cramoisi clair; ferme; modérément juteux, légèrement acidule, sans parfum caractéristique; qualité moyenne. Saison très hâtive à très tardive. Plant rustique, vigoureux et productif. Cette variété est ordinairement connue sous le nom de St.-Régis des quatre-saisons, mais elle a été cultivée quelque temps sous le nom de Ranere avant d'être introduite par J.T. Lovett sous le nom de St-Régis. La majeure partie des fruits sont produits au commencement de l'été; les autres se forment sur les tiges nouvelles et une certaine proportion de ces derniers arrive à maturité. Un automne pluvieux est généralement favorable à une maturation tardive. Dans les climats secs le fruit ne se développe pas bien. La quantité de fruits tardifs dépend beaucoup du caractère de la saison. Cette variété fournit des framboises d'automne à ceux qui en désirent et qui ont la place voulue, mais elle n'est pas d'assez bonne qualité pour servir de récolte principale.

"Ruby" (Semis de Marlboro). —Origine, Etat de New-York. Fruit sur-moyen à gros, oblong, conique, rouge vif; ferme; modérément juteux; sucré, parfum agréable; qualité bonne. Devrait bien convenir pour l'expédition. A forte pousse. N'a pas aussi bien rapporté que certaines autres.

"St.-Régis". — Voir "Ranere".

"Sarah" (Semis de Shaffer)— Origine, Wm. Saunders, London, Ont. Fruit moyen à gros, arrondi, rouge pourpre; modérément ferme; juteux, acidule piquant; très bien parfumé, qualité très bonne. Saison tardive. Plant à très forte pousse, rustique. et modérément productif.. Une des meilleures pour l'emploi domestique car elle prolonge beaucoup la saison des framboises. C'est une variété drageonnante quoiqu'elle provienne d'un semis de Shaffer.

"Sir john" (Semis provenant d'un semis de Biggar). — Origine. Wm. Saunders, London, Ont. Fruit sur-moyen à gros, arrondi, rouge vif; gros drupes, plutôt tendre, s'émiettant facilement, acidule, bon parfum, qualité bonne. Saison hâtive. Plant à forte pousse, rustique et productif. Ne vaut pas les Count et Brighton pour l'expédition mais c'est une variété hâtive d'un bon rapport et d'une bonne qualité pour l'emploi domestique.

"Sunbeam "(Semis de framboisier rouge indigène, un de plusieurs milliers de semis). — Origine, N.E. Hansen, Brookings, S. D. Fruit moyen à gros, arrondi, rouge clair à rouge foncé; modérément ferme à plutôt tendre; juteux, acidule piquant, parfumé; qualité moyenne à bonne. Saison hâtive. Plant à forte pousse, très rustique, productif. Utile pour les provinces des Prairies car il réussit bien sans protection.

"Superlative" — Origine M. Merryfield, Waldershare Gardens Dover, Angleterre, vers 1877. Introduit par Bunyard et Cie, Maidstone, Kent, 1888. Fruit gros à très gros, conique, rouge foncé, assez peu attrayant, plutôt tendre, qualité bonne. Saison moyennement hâtive. Arbuste très vigoureux et très productif dans les endroits où il vient bien. Trop tendre pour le Canada, sauf dans les parties les plus tempérées. Vient bien sur la côte de la Colombie-Britannique.

"Turner" (Probablement un semis sauvage de fortune.) — Origine, professeur J.B. Turner, Jacksonville, Ill, vers 1835. Fruit de grosseur moyenne à sur-moyenne, conique, rouge foncé; tendre, juteux, acidule, parfumé, de bonne qualité. Saison hâtive. Plant à très forte pousse, très rustique et modérément productif. Cette variété était très utile dans les provinces des Prairies où on pouvait la cultiver sans aucune protection, mais elle se fait supplanter par la Sunbeam qui a de plus gros fruits.

DESCRIPTIONS DES VARIÉTÉS DE FRAMBOISIERS À FRUITS JAUNES

"Golden Queen (Semis de fortune parmi la Cuthbert). — Origine, Ezra Strokes, Berlin, N.-J. vers 1880. Fruit de grosseur moyenne, conique, jaune doré; tendre, juteux, sucré, acidule parfumé, qualité bonne. Saison moyenne. Plant à pousse moyenne, modérément rustique et modérément productif. Variété de framboises jaunes la plus satisfaisante pour la plupart des endroits au Canada.

VARIÉTÉS DE FRAMBOISES RECOMMANDÉES PAR LES FERMES ET STATIONS EXPÉRIMENTALES

Ile du Prince-Edouard.

Charlottetown. — (Noire) Older, Gregg. (Pourpre) Shaffer, Columbian. (Rouge) Loudon, Herbert, Cuthbert. (Jaune) Golden Queen.

Nouvelle-Ecosse.

Kentville. — (Noire) Older, Cumberland. (Pourpre(Shaffer, Columbian. (Rouge) Newman, (Newman No. 23), Herbert, Cuthbert. (Jaune) Golden Queen. Nappan. — (Rouge) King, Herbert, Heebner, Ruby.

Nouveau-Brunswick.

Fredericton. — (Rouge) Newman (Newman No. 23,) Herbert. (Jaune) Golden Queen.

Québec. —

Cap-Rouge. — (Pourpre) Columbian. (Rouge) Herbert, Brighton, King. (Jaune) Golden Queen.

Ste-Anne de la Pocatière. — (Pourpre) Columbian. (Rouge) Herbert, Brighton, Cuthbert.

Lennoxville. — King, Herbert, Eaton, Brighton, Count.

La-Ferme. — (Rouge) Herbert, Count, Sunbeam. (Jaune) Golden Queen.

Ontario. —

Ottawa. — (Pourpre(Columbian. (Rouge) Herbert, Newman (Newman No.23), Count, Brighton. (Jaune) Golden Queen.

Kapuskasing.— (Rouge) Herbert, Count, Sunbeam. (Jaune) Golden Queen.

Manitoba.

Brandon. — (Rouge) Herbert, Sunbeam, Miller.

Morden (Rouge) Sunbeam, Herbert, Minnetonka.

LA RONCE

La ronce dont le fruit porte le nom de "mûre" est indigène dans les Etats-Unis de l'Est; au Canada elle pousse à l'état sauvage dans tout le territoire qui, partant de la Nouvelle-Ecosse, s'étend vers l'Ouest et vers le Nord jusqu'à la frontière Manitobaine.

La ronce se cultive surtout pour la vente dans le sud-ouest de l'Ontario. Elle vient très bien dans le district du Lac Huron où les neiges sont abondantes, mais elle pousse mal lorsque cette protection lui manque. Sa culture réussit plus ou moins dans d'autres parties de Québec et de l'Ontario généralement en proportion de la protection qu'elle reçoit. Il est rare que l'on obtienne une bonne récolte de mûres à Ottawa, car il n'y a pas généralement assez de neige pour protéger les arbustes et les tiges souffrent. La ronce vient exceptionnellement bien en Colombie-Britannique; elle réussit également dans certaines parties des provinces maritimes.

MULTIPLICATION

La ronce est l'un des arbustes fruitiers qui se multiplient le plus facilement. On peut se servir des drageons qui sont produits en grand nombre. On peut aussi, si l'on désire multiplier une variété encore plus rapidement, se servir de boutures de racines. On coupe les racines en morceaux de deux à trois pouces de long. On fait ces boutures en automne ou au printemps et on les plante en rangées de pépinières à environ trois pouces de profondeur pendant une saison; à la fin de la saison, si le sol a été bien entretenu on a de bons plants à sa disposition.

SOL, PLANTATION ET ENTRETIEN

Les fruits de la ronce mûrissent à une époque assez critique de l'année, vers la fin de juillet ou le commencement d'août, au moment où la température est souvent chaude et sèche, et si le sol ne contient pas beaucoup d'humidité à cette époque les fruits se dessèchent, et une récolte qui donnait de beaux espoirs ne produit en définitive qu'un petit nombre de bons fruits. On devra donc choisir, de préférence, un sol qui conserve bien l'humidité. Comme la ronce a une tendance à prolonger sa croissance tard en automne et qu'elle est, de ce chef, plus délicate que le framboisier, il faut choisir un sol

(Suite à la Page 6)

COURS DU MARCHÉ

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Boeuf de choix	5,25 à 6.00
Boeuf qual. ord.	4.50 à 5.25
Génisses qual. ord.	3.50 à 4.50
Vaches	3.00 à 3.50
Stocker	2.00 à 3.00
Veaux	5.00 à 5.50
Moutons gras	6.00 à 7.00
Agneaux	8.00 à 9.00
Porcs de choix	13.75 à 13.25

PRIX DES CÉRÉAL AUX ÉLÉVATEURS LOCAUX

Blé No. 1 Northern	1.35
Blé No. 2 Northern	1.32
Blé No. 3 Northern	1,27
Blé No. 4 Northern	1.11
Blé No. 5	1.01
Blé No. 6	91
Avoine	31
Orge	52

MARCHÉ DE LA RUE RICE

Beurre, la livre	40
Oeufs, la douz.	35 à 40
Fromage la livre	23 à 25½
Betteraves, 2 bottes pour	5
Choux, la pièce	10.
Célery, la livre	10
Carottes, 2 bottes pour	5
Boeuf, poitrine,	6
Volaille	17
Poulet	20

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Foin (marais), tonne	14.00 à 15.00
Foin de coteau,	14.00 à 15.00
Timothy	25.00

MARCHÉ AU GRAIN DE WINNIPEG

Blé No. 1 Northern	1.89¼
Avoine No. 2 C.W.	59⅛
Avoine No. 3 C.W.	50⅛
Orge No. 3 C.W.	82½

NOUVELLES RÉGIONALES

MORINVILLE

L'Exposition aura lieu cette semaine. On s'y prépare activement; si la température est favorable et que le programme se réalise, nous ne doutons pas que ce soit un succès. Environ $1.500 seront distribués en prix.

L'on annonce que Mme André. Desnoyers doit prochainement ouvrir un magasin de modes; elle s'occupera de la confection et de la vente des chapeaux.

M. le curé était de retour mardi soir, de sa promenade à Plamondon, nous espérons que ces courtes vacances et ce court repos lui ont été agréables.

Dimanche dernier, le R.P. M. de Munter, professeur au collège des Jésuites, a chanté la messe, puis a donné le sermon en langue allemande.

Nous apprenons, avec regret. que M. l'abbé Landreville, depuis deux ans curé de la Rivière-qui-Barre, a donné sa démission pour cause de santé. Pas un de ses paroissiens qui ne soit peiné de ce départ. Nous unissons nos voeux aux leurs pour son rétablissement.

Le 7 Août, M. et Mme Louis Turgeon ont fait baptiser une fille: Marie, Eugénie, Alma. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Turgeon d'Edmonton.

Le 11 Août, M. et Mme Révocat Tailleur ont fait baptiser un garçon: Alphonse, Edouard, Léo. Parrain et marraine: M. et Mme Narcisse Fortier.

Mercredi le 12 Août, avaient lieu à Morinville, les funérailles de Mme Gilbert Perras d'Edmonton. M. le curé Gauthier chanta le service. Il y avait une nombreuse assistance. Nos plus sincères sympathies à la famille.

Mardi, le 9 Août, eut lieu, à Morinville, l'enterrement de Mme Eudore Bellerive. Son service fut chanté à Legal. Mme Bellerive était la fille de M. Dogois qui est lui-même décédé il y a quinze jours à peine.

Sur douze élèves du couvent de Morinville qui se sont présentés aux examens en juin dernier, onze ont passé avec succès. Nos félicitations. Ce beau résultat, si on l'ajoute à ceux des années passées, et à celui du derniers concours du Cercle Jeanne d'Arc, est tout à l'honneur des maîtresses et des élèves.

La rentrée au couvent aura lieu le premier lundi de septembre. Les parents qui veulent envoyer leurs enfants sont priés de s'adresser à la Rde Mère Provinciale. Le prix de la pension est de: $17.00 par mois.

André Laliberté, Prêtre,

TRIBUNE LIBRE

Morinville, 10 Août, 1921

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous publier dans votre journal les quelques remarques suivantes:

Depuis quelque temps je me demande pourquoi le gouvernement de l'Alberta se rend-il toujours aux exigences des instituteurs car il me semble que le mode d'éducation laisse assez à désirer qu'on a pas besoin de condescendre à tous leurs caprices car pour un grand nombre les instituteurs cherchent à avoir beaucoup et à donner peu.

Pourquoi le gouvernement accepte-t-il leurs conditions de salaire à $1200,00 et plus par année? Quand nous voyons des novices sortant des écoles avec des diplômes de 3ème classe même des permis, n'ayant aucune expérience on se demande comment on peut tolérer celà et nous voyons des inspecteurs qui sont de l'union des instituteurs, conseiller à ces nouvelles recrues d'entrer dans l'union et de cette façon s'assurer de hauts salaires et qu'ils ne peuvent et ne doivent s'engager à un prix plus bas que celui dicté par l'union et ces inspecteurs sont engagés par nous pour surveiller nos intérêts et ceux des écoles en général.

Alors comment voulez-vous que nous soyons satisfaits, nous, les contribuables, puisque nous sommes forcés à prendre ces personnes à de hauts salaires sans les connaître, sans savoir si elles feront notre affaire.

Si le gouvernement veut protéger les instituteurs, chose louable dans son sens, il doit aussi protéger les payeurs; pourquoi ne pas établir une échelle de prix suivant les diplômes et les mérites des instituteurs et rendre cette échelle de prix publique afin que les commissaires sachent ce qu'ils ont à payer et ne soient pas exploités par les premiers venus.

Comment un inspecteur peut-il se justifier et renseigner le gouvernement quand il ne fait qu'une visite par terme dans nos écoles rurales; les inspecteurs devraient visiter les écoles au moins tous les deux mois pour se renseigner et prendre note des progrès de l'école et des retards s'il y en a, et le tout reporté dans un régistre au Département de l'Education; de cette manière les travailleurs seraient payés à leur mérite et tous s'efforceraient à donner satisfaction et ainsi nous aurions de meilleurs résultats. Et quand nous serons obligés d'engager un instituteur, nous n'aurons qu'à demander des références au gouvernement.

De plus, pourquoi tolère-t-on l'engagement à terme quand nous sommes obligés d'engager, nous signons un engagement de 4 ou 6 mois; il faut de un à deux mois pour organiser les classes car rarement on trouve deux personnes qui enseignent de la même manière, et si, après ce terme, l'instituteur trouve une école plus à son goût, il nous abandonne et il nous faut alors engager de nouveau avec les mêmes résultats, et ce qui arrive c'est que nos enfants perdent la moitié de leur années scolaire et de cette manière, les enfants fréquentent l'école jusqu'à l'âge de 14 ans et quittent dégoûté de l'école sans savoir ni lire, ni écrire et ensuite on nous blâme de ne pas avoir fait instruire nos enfants.

Et pourquoi cherche-t-on à enseigner tant de matières dans ces écoles rurales où la majorité des enfants sont des fils de cultivateurs et ne seront jamais autre chose que des cultaviteurs euxmêmes. Suivons donc l'exemple de nos vieilles provinces, enseignons jusqu'au grade VIII dans les écoles rurales, et efforçons nous de montrer à nos enfants à lire et à écrire, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire du Canada, la religion et la géographie. Organisons dans les centres de hautes écoles où les matières seront classées et enseignées aux élèves suivant leurs goûts et leurs aptitudes pour telles matières. Si dans nos écoles rurales nous avons des enfants qui visent plus haut on pourra les envoyer à ces hautes écoles et nous serons assurés que nos enfants profiteront des sacrifices que nous nous imposons pour eux, car sous le système actuel, les trois-quarts des matières enseignées "sont du grec" pour ces jeunes intelligences.

Que le gouvernement continu à contrôler ces hautes écoles et qu'il s'assure pour diriger ces classes d'un personnel au moral irréprochable, qui saura enseigner aux élèves, la vie de famille et la vie sociale, telle que le public aime et veut les avoir, et de cette manière le nombre de jeunes criminels diminuera puis nous aurons un plus grand nombre de jeunes filles qui comprendront leur rôle futur dans la vie familiale et sociale.

Merci, M. le Rédacteur.

Castor.

Grosmont

Les fermiers de Grosmont se réjouissent de leurs récoltes. Plusieurs célibataires endurcis ont fait le voeu de se marier dans le courant de l'hiver, tandis que maints autres se paieront le luxe d'un séjour en Californie où sous d'autres cieux cléments, pendant la saison rigoureuse.

QUE PENSERIEZ-VOUS

d'un cultivateur qui attendrait jusqu'au moment des moissons pour semer son grain? Eh bien ne faites pas la même chose avec votre abonnement.

BEAUMONT .

Colonisation. — M. J.E. Laforce, Agent du chemin de fer national, Département des Industries et Ressources, avec bureau à Boston, (Mass.) faisait sa première visite de recherches et informations dans le cours de la semaine écoulée. Il était accompagné de sa dame. Tous deux se sont déclarés enchantés de ce qu'ils ont pu voir, et constater de leurs yeux dans ce coin de terre vraiment privilégié qu'est Beaumont. Une chose qui a surtout attiré l'attention de M. Laforce, c'est le prix relativement bas des terres qui ont été vendues et de celles qui seraient à vendre occasionnellement. Les raisons qu'il en donnait sont les suivantes: belle et bonne terre, à proximité du plus grand marché de l'Ouest, sur place pour ainsi dire, centre absolument Canadien-Français avec église, presbytère neufs et qui peuvent faire envie aux paroisses les plus vieilles et plus nombreuses et cependant les prix sont meilleur marché qu'à 30 et 40 milles plus éloigné de la capitale, où l'on se doit contenter du seul prix fixé par les acheteurs, commerçants et autres. Mais une seule autre raison lui fit comprendre la raison de ce que ci-dessus: c'est qu'ici il n'y a jamais eu de "boom", les terrains ont pris leur valeur et leur prix par leur propre valeur et leur rapport, sans autre considération.. Comme conséquence, nous sommes assurés comme toujours par le passé et plus encore à l'avenir du concours patriotique de M. Laforce pour diriger vers ce coin de terre qui n'a pas eu sa part adéquate dans l'annonce et la distribution des colons, un certain nombre de bonnes familles Canadiennes qui trouveront ici des compatriotes, heureux, prospères et anxieux de souhaiter la bienvenue à d'autres nouveaux paroissiens . . . et paroissiennes.

Soirée familiale. — A l'occasion de la visite de M. et Mme Laforce, M. le curé annonçait au prône une soirée de famille. La salle était littéralement remplie, personne n'y manquait et pour cause. On venait de nouveau entendre Mme Laforce qui avait bien voulu tenir l'orgue à la messe avec cette maîtrise d'ancien professeur de musique qui nous est connue et qui a été appréciée comme de juste. Aussi l'attente ne fut pas trompée si l'on en juge par les applaudissements chaleureux et répétés de l'auditoire.

Après quelques chansons du terroir par MM. Hétu, Gobeil, Blackburn, M. Laforce nous parla de la colonisation, de rapatriement et des moyens à prendre pour réussir dans cette tâche nationale et patriotique. Ses conseils et remarques étaient frappés au coin de la sagesse et de l'expérience en la matière, et, nul doute que cette coopération nécessaire entre les centres d'ici et les agents de l'est devra augmenter avec les années à venir.

On se rangea ensuite autour des tables pour déguster les gâteaux succulents apportés par les dames et demoiselles de la paroisse, véritable surprise arrosée d'un café à chaleur communicative et à parfum délicieux: ce qui nous valut une jolie romance "les flots bleus" par Melle Y. Clément et "Montez toujours," du R.P. Lalande par Mlle Fernande Blanchard. La première s'est surpassée, la dernière s'est révélée. Madame Laforce accompagnait. La soirée n'aurait pas été complète, semble-t-il, sans un discours sermon-conférence, récitation par notre populaire célibataire M. A. Brisson. Le chant "O Canada" termina cette agréable soirée.

Visiteurs. — M. J.A. Vézina, de Montréal, en tournée d'inspection dans les succursales de la Banque d'Hochelaga, par M. J. Breton aussi de Montréal et M. A. Lefort, d'Edmonton.

Chez M. U. Blanchard M. et Mme C. David, de l'Alberta Hôtel, Edmonton, avec les Rvdes Soeurs Martin, soeur de Mme David et Soeur Marie de l'Assomption, soeur de M. l'abbé Bernier, de l'archevêché. M. Laud. Joly, nouvel élu de St-Paul les accompagnait.

Visitaient aussi au même endroit la famille J.J. Leblanc, Inspecteur d'écoles et M. S. Méry, de Lafond, Alta.

Familles S. Eccles et J. Brochu d'Edmonton en visite au presbytère dimanche.

Le R.P. Nist. Beaudry, missionnaire sur les lignes de l'Ouest, C.N. et G.T. a fait une courte apparition chez son vieil ami le curé de Beaumont. Il a disparu comme par enchantement?

Correspondant

DIX PROVINCES EN DÉTRESSE

DIX-HUIT MILLIONS DE RUSSES SONT AFFECTÉS PAR LA FAMINE

Le Gouvernement de Moscou compte sur l'aide des pays d'Europe et d'Amérique.

Projet grandiose

Londres. — Un rapport officiel sur la situation due à la famine a été envoyé par M. Tchinchérine, ministre des Affaires-Etrangères de Russie, à lord Curzon. M. Tchitchérine se plaint des déclarations disant que le système poliil admet que la situation économique de la Russie chancelle mais mique est épouvantable, dans son pays. Il annonce que la plus grande détresse règne dans dix provinces et que la sécheresse a causé beaucoup de mal. Les dix provinces dont parle M. Tchitchérine ont une population de dix-huit millions d'habitants..

M. Tchitchérine dit que les secours des organisations européennes et américaines seront acceptées avec la plus vive reconnaissance.

SAVEZ-VOUS

que la meilleure façon et la plus efficace de démontrer que les Canadiens-Français sont en nombre dans l'Alberta c'est de maintenir un Journal et d'y contribuer par votre abonnement.

Grandeur et décadence.

Le Chien. — Il y a vingt ans, tu gagnais 100.000 francs en quelques minutes dans une course à Longchamp. . .

Le Vieux Cheval : — Oui, et maintenant, pour une course d'une heure, j'ai bien du mal à gagner trois francs.

N'oubliez pas de mentionner L'Union quand vous répondez à une de nos annonces.

—Je vais descendre par le petit escalier, disait-on à un calembouriste.

—Vous ne pouvez pas, fit ce dernier, je viens de le rencontrer: il est en marche (en marches).

LE CONSUL DE FRANCE A EDMONTON

(Suite de la 1ère Page)

"esprits, toujours nous resterons des frères, fils de la même mère, la France!"

Le Consul de France remercie au nom de la France des sentiments si cordiaux et si vifs qui ont été exprimés. Puis il nous met au courant du travail de reconstruction de la France. Il nous cite des chiffres fort éloquents et qui nous font voir la vitalité de notre mère-patrie. Il nous met aussi en garde contre la propagande de nos anciens ennemis qui continuent leur guerre sourde de calomnie.

Le Président demande alors à plusieurs autres convives de dire quelques mots.

Le R.P. Tavernier nous parle des rapports des Canadiens-Français et des Français et insiste sur l'excellent rôle joué par M. Jenvrin. Il exprime le plaisir que lui procure cette réunion française autour du Consul de France; non seulement, dit-il, à cause de la si charmante personnalité du Consul mais parce qu'il représente la France.

M. Milton-Martin, Secrétaire du "Fonds Patriotique" donne des chiffres intéressants sur les secours distribués aux familles des soldats français pendant la guerre. Une moyenne de $30.00 par mois a été payée à ces familles; environ $40.000 ont été payés de ce fait jusqu'au retour des soldats et de $7,000 à $8.000 ont encore été payés depuis.

M. Martin, comme tous a l'amour de la France au plus profond de son âme et c'est toujours un plaisir pour lui, dit-il, que de rendre service aux Français.

M. Boileau demande alors au Dr. Kerr, Doyen de l'Université, de dire quelques mots. Le Dr. Kerr, quoique non préparé à parler et quoique le français ne soit pas sa langue, s'exécute de bonne grâce. Il nous rappelle les souvenirs de sa vie d'étudiant en France; il suivait, à la Sorbonne, les cours de Gaston Pâris et cet éminent littérateur a laissé une telle impression dans l'esprit du Dr. Kerr que le Doyen estime que Gaston Pâris est l'homme le plus éminent qu'il ait jamais rencontré.

Puis, le Dr. Kerr nous dit la place qu'occupent à l'Université d'Alberta non seulement la langue française, mais la Civilisation Française toute entière. A son avis, la Civilisation Française est un élément nécessaire de toute éducation. Le Doyen de l'Université a été vivement applaudi et remercié de ses charmantes paroles et de ses sentiments si bienveillants et chaleureux.

Après lui, c'est M. Paul Jardon qui prend la parole au nom des Vétérans de la Grande Guerre. M. Jardon remercie ses concitoyens les Canadiens-Français de s'être joints si spontanément et avec un tel entrain aux Français pour faire au Consul une réception réellement digne de la France.

M. l'Avocat Giroux se lève à son tour pour donner quelques renseignements sur les "Huttes Catholiques". Il dit le travail fait par cette oeuvre en faveur des soldats. Il remercie particulièrement ses concitoyens de langue anglaise, représentés au dîner par le Dr. Kerr, de la générosité qu'ils ont montrée en soutenant de leur argent cette institution. Il parle du dernier voyage des Chevaliers de Colomb en France, du don de la statue de Lafayette, qui rappellera pour toujours à la France le dévouement déployé pendant la durée de la guerre par les Chevaliers de Colomb qui, côte-à-côte avec le Y.M.C.A., ont apporté une telle aide et un tel réconfort aux soldats en Campagne.

Enfin, revenant à la cause française proprement dite, à l'action passée de la France dans l'Histoire du Canada, M. Giroux dit que cette part de la France dans notre histoire est trop souvent oubliée. Mais une commission a été instituée par les Chevaliers de Colomb pour retracer l'influence catholique Française dans la formation de notre pays. Cette commission qui travaillera parallèlement avec la Commission Britannique, qui écrit l'Histoire de l'Empire, est soutenue par un million de dollars, voté par les Chevaliers de Colomb.

C'est ensuite le tour de M. Madore de nous dire l'affection toute filiale que lui et ses compatriotes ont gardée pour la France. Nous aimons la France, dit-il, comme une mère que nous avons perdue.

Et s'adressant directement au Consul: "Dans le cours de la longue carrière qui s'étend devant vous, vous remplirez sans doute des postes importants dans le monde entier, Consul Général, Ambassadeur, dans les plus grandes capitales du monde. Mais jamais vous ne retrouverez ce que vous trouvez dans la Province de Québec, le plaisir de représenter la France chez des Français.

Car, dit M. Madore, Français, nous le sommes. Quelqu'un a dit que tout homme a deux patries: la sienne et la France. Mais ce qui pour d'autres est une prétention qu'ils peuvent élever en raison d'une estime ou d'un amour particuliers pour ce beau pays, nous le réclamons comme un droit.

Alors M. Mackie, député au Parlement Fédéral, prend la parole pour nous dire la vitalité de la Race Canadienne-Française. Notre race n'a pas fait naufrage, s'écrie-t-il; nous vivons de la littérature et de la pensée française comme en vivaient nos aïeux; notre mentalité n'a pas changé, elle est restée foncièrement française.

C'est toujours vers la France que nous nous tournons quand nous voulons élever nos esprits par la contemplation et l'étude de chefs-d'oeuvre. Car il faut bien avouer que pas un livre n'a été écrit en Canada qui fut l'oeuvre d'un génie; que pas un tableau de maître n'a été couché sur une toile; que pas une statue n'a été l'oeuvre d'un artiste vraiment grand.

Puis il dit la place officielle reconnue au Canada à la langue française. Au sénat, par exemple, le messager donne lecture de ses documents dans les deux langues et à cela il ne manque jamais. Dernièrement encore la question fut discutée de savoir si les monnaies ne seraient pas frappées dans les deux langues.

M. le Dr. Amyot, parlant comme représentant des Chevaliers de Colomb, dit le travail fait par cette institution pour la cause française. En ce moment même, des travaux importants sont en préparation et lorsque les résultats verront le jour, dit M. Amyot, la France sera surprise et heureuse de ce qui aura été obtenu.

Pour finir M. Boileau donne la parole à M. Séguin, de Légal, qui parle au nom des Fermiers. Il fait l'éloge de l'U.F.A. et vante l'union si parfaite qui existe entre tous les membres de cette union, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

On se sépare alors. M. Boileau remercie tous ceux qui ont aidé à faire de cette réunion un si grand succès et le Consul dit un cordial adieu à tous.

Lundi matin, la première visite du Consul de France a été à l'Hon. Greenfield, le nouveau Premier Ministre de la province d'Alberta. M. Greenfield a exprimé au Consul la haute appréciation qu'il a pour l'élément Français de la province d'Alberta.

Puis M. de Verneuil s'est rendu au Bureau des Pensions Militaires, et a ensuite visité les principaux journaux de la ville: le Journal de langue Française, l'"**UNION**", où il a rencontré l'aimable et entreprenant propriétaire du journal, M. Pierre Féguenne. Au "**BULLETIN**", il a vu le directeur, l'Hon. Frank Oliver et à l'"**EDMONTON JOURNAL,** où il a eu un long et agréable entretien avec l'éditeur, M. Watt, si au courant de toutes les choses françaises.

De là, le Consul est allé visiter la Chambre de Commerce d'Edmonton, puis la Bibliothèque de la ville, où il a été reçu par Mlle Prince et où il a admiré la section française de la Bibliothèque.

Ensuite, ce fut une visite au Maire, M. Duggan, au Consul de Belgique, M. Milton-Martin, et enfin, à midi, un dîner au Kiwanis-Club. Le Consul de France y parla sur le grand problème économique en France, celui des Réparations

À deux heures et demie il était chez le Gouverneur de la Province; de là il est allé visiter les bâtiments du Parlement et du Gouvernement Provincial. Enfin à quatre heures, il terminait la série de ses visites officielles par celle de l'Université d'Alberta. Reçu par le Président de l'Université, le Dr. Tory et le Doyen, le Dr. Kerr, accompagnés de deux professeurs de français, MM. De Savoye et Pelluet, il a admiré la splendide installation de l'Université Provinciale. Il a parcouru les diverses salles, les musées, les laboratoires, le nouveau bâtiment de la Faculté de Médecine, la Bibliothèque. Là encore il a été à même d'appécier la place sérieuse donnée à la section française et il a généreusement offert, de la part du Gouvernement Français, un nombre assez considérable de volumes. Il va sans dire que l'offre a été acceptée avec enthousiasme et reconnaissance.

Puis le Dr. Kerr a invité le petit groupe à un thé, servi chez lui et dont Mme Kerr faisait les honneurs. Mme Tory, ainsi que les professeurs Boyle et Mac Eachran avaient bien voulu y assister.

Le soir, le Consul de France a soupé à l'Hôtel Macdonald avec des amis privés, et à 11 heures, M. Jenvrin le reconduisait à la gare.

Dire que les deux journées passées par le Consul à Edmonton furent deux journées bien remplies, serait exprimer la chose seulement par des mots. Mais on peut l'exprimer par des chiffres en disant que, d'après le compteur de son automobile, il a parcouru 95 milles, ce qui équivaut environ à 150 kilomètres français. Ceci donnera en même temps une idée de l'étendue de la Ville d'Edmonton

La visite du Consul Général de France a été une véritable fête pour tous les habitants de langue française d'Edmonton; elle a été l'occasion d'une démonstration patriotique peu bruyante mais d'une émouvante cordialité. La population d'Edmonton espère que le Consul de France aura goûté le même plaisir en sentant ce qu'il y avait de sincérité dans les démonstrations dont il a été l'objet, et que le souvenir de ces deux journées l'invitera à les recommencer.